

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature;

J U I N 1755.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

JUIN 1755.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. Il paroît un *Prospectus de l'Europe illustrée. Ouvrage contenant les vies abrégées des Souverains, des Princes, des Ministres, des Généraux, des Magistrats, des Prélats, des Savans, des Artistes, des Dames qui se sont distingués en Europe depuis le quinzième siècle jusqu'à présent.* Huit Volumes, par Mr. Dreux du Radier, Avocat au Parlement de

C c 2

Paris;

Paris ; enrichis de Portraits gravés , qui sont au nombre de huit cens. Chaque Notice correspondante sera de deux pages. On ne tirera que 500 Exemplaires , & il y aura quatre formats différens ; l'un *in-folio* 8 Volumes du prix de 768 livres ; l'autre d'un grand *in-quarto* , de 448 livres ; le troisième d'un petit *in-quarto* de 368 livres ; & le dernier *in-octavo* de 288 livres. Ouvrage qu'on imprime à Paris.

Les deux premiers Volumes ont paru sur la fin de l'année dernière ; & l'on doit avoir toute la Collection au commencement de 1757. On n'a point souscrit , & l'on ne souscrit point ; ainsi les Acquéreurs peuvent être surs du mérite de l'Ouvrage.

Il y a deux objets dans cette entreprise. 1°. Les Portraits déjà gravés & connus. Le Sieur Odieuvre , par les soins duquel ils ont été gravés , est en réputation , depuis long-tems , pour ce genre de commerce. 2°. Les Notices , qui feront des abrégés de vie ; des Morceaux dans le goût de ceux de Paule Jove de Saint-Marthe , de Perrault , de Baillet , ou même de notre Moreau. Celui qui entreprend cette partie est un homme d'esprit , & tâchera de ne rien dire de trivial : c'est à quoi il faut viser dans un Recueil comme celui ci ; mais c'est aussi ce qui en fait la difficulté. Les premiers qui donnerent des Notices sur les Hommes Illustres , eurent de grands avantages ; ils présentoient un spectacle nouveau ; ils faisoient passer sur la Scène des personnages qu'on ne connoissoit qu'en général & très-superficiellement. Aujourd'hui on sçait jusqu'aux Anecdotes , jusqu'aux détails domestiques , jusqu'aux minucies même , qui concernent ces grands Hommes. Ce sera donc une belle chose si Mr. du Radier répand

un éclat de jeunesse, & un air de nouveauté sur toute cette Collection. Il est plus capable que bien d'autres de réussir dans cette tâche qui n'est point médiocre.

II. L'Abbé de la Grive, Géographe de la Ville de Paris, & déjà très-connu par les plans qu'il a levés de cette Capitale, vient de faire imprimer chez Guérin & Delatour, rue S. Jacques, un *Manuel de Trigonométrie-Pratique*. Ce Volume, qui n'est pas fort étendu, comprend néanmoins une multitude de choses très-utiles.

1°. Toutes les *Définitions* relatives à la Géométrie & à la Trigonométrie.

2°. Un Abrégé des *Proportions* avec l'explication des *Logarithmes* & de leur construction.

3°. Des *Eléments de Géométrie* suffisants pour la pratique.

4°. Une *Trigonométrie* comprenant le *Calcul des Sinus* & les *propositions* qui concernent les Triangles.

5°. Les *Regles principales du Nivellement*.

6°. Une Notice abrégée sur *la figure & la grandeur de la terre*.

7°. Des *Problèmes* qui font l'application des principes établis dans ce Livre.

8°. Une *Méthode pour rapporter une suite de Triangles à une Méridienne, & à une autre ligne qui lui soit perpendiculaire*.

9°. Des *Tables* au nombre de IV, où l'on trouve le résultat de tous les calculs qu'on seroit obligé de faire dans tous les cas possibles.

Après ces Tables, l'Auteur revient encore à *la Figure de la Terre*. Il indique les preuves de l'aplatissement du Globe vers les Pôles; la

première tirée de la pesanteur des corps , plus foible à l'Equateur , & plus forte à mesure qu'on approche des Poles ; la seconde tirée des opérations faites au Pérou , au Cercle polaire & en France , pour obtenir la mesure des degrés du Méridien. L'Abbé de la Grive croit que l'excès du diamètre sur l'axe est dans le rapport de 187 à 186 ; mais , comme il y a diverses hypothèses pour juger de cet excès , l'Auteur donne des Tables relatives à chacune de ces hypothèses. Tel est sommairement tout le fond de cet Ouvrage , qu'on trouvera très-clair , très-didactique & très-propre à former des Elèves.

III. Mr. Galland , Interprète du Roi de France pour les Langues Orientales , vient de donner un Ouvrage qui est comme le résultat de ce qu'il a vû & appris durant son séjour dans les Etats du Grand-Seigneur. Cet Ouvrage est un Recueil contenant cinq Pièces ou Morceaux en cet ordre.

1^o. Un détail des *Cérémonies du Pèlerinage de la Mecque* , traduit de l'Arabe &c. On voit là tout ce qui se pratique durant le voyage & dans la visite de ce lieu si révééré des Musulmans. Les prières y sont longues , les tours si multipliés , les allées & les venues si compassées , que les Pèlerins doivent êtres très-fatigués & très-ennuyés de pareilles dévotions. La lecture de ce premier Morceau n'est pas fort intéressante.

2^o. Un *Catéchisme Musulman* traduit aussi de l'Arabe. Il est dit dans la Préface que la foi Musulmane consiste dans l'Ablution , la Prière , le Pèlerinage de la Mecque , & le Jeûne qui s'observe pendant la Lune du Ramadan. L'explication de ces quatre choses remplit tout le *Catéchisme* , où l'on voit quantité de Cérémonies
exté-

extérieures, un seul article de croyance, qui est l'Unité de Dieu, & presque point de Morale.

3°. Une *Dissertation sur les Sciences des Turcs, & sur l'ordre qu'ils gardent dans leurs Etudes.* Ils apprennent la Grammaire Arabe, la Logique, la Rhétorique, la Théologie, la Jurisprudence, l'Astronomie, la Géométrie, les préceptes de Mahomet, la Théologie Mystique, la Chronologie, la Médecine, la Poësie, l'Astrologie, l'Interprétation des Songes : tout cela sans doute à la manière des Turcs, qui ne se piquent pas de disputer aux autres peuples le mérite & la gloire des Sciences. Ce qu'on nous traduit ici fait pourtant voir que cette Nation n'est pas aussi plongée dans l'ignorance qu'on le croit & qu'on le dit ordinairement.

4°. Une *Relation de l'Isle de Chio faite sur le lieu par l'Auteur* (Mr. Galland). Ce Morceau qui contient 72 pages est curieux : on y apprend tout ce qui concerne cette Isle, le nombre, les mœurs, la Religion de ses Habitans qu'on appelle (dit l'Auteur) *les Gascons du Levant, parce qu'ils sont d'un caractère jovial & d'un esprit fin.* On lit d'autant plus volontiers cette pièce qu'elle est écrite avec beaucoup d'ingénuité, & par un homme qui a tout vû, tout examiné, sans intérêt comme sans prévention.

5°. Une *Relation de la Marche de la Sultane Esma, fille de Sultan Ahmed, lorsqu'on la conduisit à son époux Jaakoub Pacha Grand Maréchal de la Cour de Sultan Mahmoud mort récemment, le 27. Février 1743.* Après le détail de cette Marche qui étoit fort belle, Mr. Galland explique beaucoup de particularités touchant la Cour du Grand-Seigneur. Il désigne les fonctions

nions des principaux Officiers , & sur-tout les Usages de cette Cour par rapport à l'état des filles de Sultan, telle qu'étoit *Efma* dont le père fut détrôné en 1730. Il semble qu'en tout ceci on a des *Anecdotes peu connues*, & que l'Auteur ne se flatte pas trop en disant qu'elles *seront du goût de tout le monde*.

IV. Les Sujets des vastes Etats de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême , & même les étrangers ont ressenti déjà l'utilité de l'Etablissement fait à *Vienne* du Collège Thérésien, dû aux soins & à la munificence de cette auguste Souveraine. Sa Maj. Impériale vient d'y faire pour l'éducation de la Noblesse de nouveaux arrangemens, dont on a lieu aussi de se promettre de solides avantages. On n'enseignera à l'avenir dans ce Collège, que les Humanités & la Philosophie ; & dans un autre Collège attenant, qu'on appellera *la Noble Académie Thérésienne*, des Professeurs savans & expérimentés enseigneront le Droit Civil, Public, Universel & Particulier du Saint Empire Romain, le Droit Canon & Féodal, l'Eloquence Allemande, l'Histoire Universelle, les Traités, la Géométrie, l'Architecture Militaire, & les Langues Françoisse & Italienne. Les exercices n'y feront pas négligés. On y apprendra à voltiger, à danser, à monter à cheval & à faire des armes. Chacun de ceux qui entreront dans cette nouvelle Académie, payera par an, tout compris, même le Manège, 700 florins d'Allemagne. Le Comte de Salm, Conseiller Privé, est chargé de la direction de cet Etablissement.

V. Le 8. Avril l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de *Paris*, tint son assemblée publique d'après Pâques. Après l'annonce
des

sujets proposés pour les Prix de 1756, l'Abbé Batteux lut un Mémoire, intitulé : *Développement de la Doctrine d'Aristippe, pour servir d'explication à un passage important de la première Epître d'Horace.* Mr. de Bougainville, Secrétaire perpétuel de l'Académie, fit ensuite la lecture d'un Mémoire, qui a pour titre : *Histoire du Voyage d'Hannon sur les côtes d'Afrique, tirée de sa Relation éclaircie par celle des Voyageurs de Médie.* Le troisième Mémoire, qui fut lû, est de Mr. d'Anville, & a pour objet un Monument sculpté sur une Montagne d'une des Provinces qui composoient cet ancien Royaume. La séance fut terminée par la lecture du sixième Mémoire de Mr. le Beau, *sur la Légion Romaine.* Le sujet du Prix que l'Académie devoit adjuger cette année, consistoit à déterminer, *en quel tems & par quels moyens le Paganisme a été entièrement éteint dans les Gaules.* Aucune des Pièces envoyées pour le concours n'ayant paru satisfaisante, l'Académie a remis le Prix, & elle propose de nouveau la même question pour l'année prochaine. Elle donnera aussi en 1756 le Prix fondé par le Comte de Caylus. Pour ce sujet elle propose les questions suivantes : *Quels sont les attributs distinctifs, qui caractérisent Jupiter Ammon dans les Auteurs & sur les Monumens ? Quelles pouvoient être l'origine & les raisons de ces attributs ? Avoient-ils tous également rapport aux dogmes de la Religion Egyptienne ? Ont-ils éprouvé, soit en Egypte, soit ailleurs, des altérations propres à déterminer à peu près l'âge des Monumens où ils sont représentés ?*

L'Académie Royale des Sciences tint le 9. l'assemblée publique qu'elle a coutume aussi de
tenir

tenir chaque année après Pâques. Mr. Fouchy, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, lut l'éloge du feu Baron de Wolff, Associé étranger. Cette lecture fut suivie de celle d'un Mémoire de Mr. de Mairan, *sur la Balance des Peintres de feu Mr. de Piles*. Mr. le Roy lut un Mémoire *sur l'Electricité-Résineuse*. A la fin de la séance, Mr. du Hamel lut la Préface d'un Ouvrage qu'il va publier en deux Volumes, *sur les Arbres & Arbustes qu'on peut élever en pleine terre dans les différentes Provinces du Royaume*. Ces deux Volumes feront partie d'un grand Traité *sur les Bois & les Forêts*. L'Académie avoit proposé pour le sujet du Prix de cette année: *La manière de diminuer, le plus qu'il est possible, le Roulis & le Tangage d'un Navire, sans qu'il perde sensiblement, par cette diminution, aucune des bonnes qualités que sa construction doit lui donner*. Elle a adjugé ce Prix à la Pièce N^o. 5, qui a pour devise: *Per varios usus artem experientia fecit*, & dont l'Auteur est le Sieur Chauchot, Sous-Conducteur des Vaisseaux du Roi au département de Brest. Comme la matière est très-importante, & qu'elle a paru susceptible de recherches plus profondes, particulièrement sur le Tangage, l'Académie propose le même sujet pour l'année 1757. Elle a pris les précautions nécessaires pour que l'Ouvrage couronné fut promptement imprimé.

VI. On a toujours paru jusqu'à présent persuadé de l'inutilité des efforts employés pour parvenir à la découverte de la *Quadrature du Cercle*. On s'est réuni à en regarder la démonstration comme impossible & comme impliquant des contradictions évidentes en Géométrie. Il sembloit difficile de détruire un tel préjugé.

jugé. Le Chevalier de Causans, comme on l'a déjà dit, ne s'est point effrayé des difficultés. Et afin que l'on n'attribuât pas ses tentatives à un jeu d'esprit, il propose la souscription d'une somme de dix mille livres pour quiconque lui prouveroit géométriquement un paralogisme dans la Quadrature qu'a eu pour objet de démontrer un Ouvrage qu'il a donné, depuis peu, sous le titre de *Démonstration de la Quadrature du Cercle*, par Mr. le Chevalier de Causans, ci-devant Colonel du Régiment d'Infanterie de Conti. Le prix considérable qu'il a attaché à sa réfutation devoit nécessairement lui attirer de puissans adversaires : Mais on ne s'attendoit pas de voir entrer en lice une personne dont le sexe semble moins fait pour se livrer à des études épineuses & abstraites, que pour s'occuper de matières de pur agrément. Ce concurrent est Mademoiselle Le Mire, qui a rendu public le fruit de son travail, sous ce titre : *La Quadricide, ou Paralogisme prouvés géométriquement dans la Quadrature de Mr. de Causans*, par Melle. L. A. Le Mire, veuve J. . . in-quarto 28 pages. Chacun est attentif à la manière dont ce Problème sera décidé.

VII. Une Société établie à Edimbourg, Capitale de l'Ecosse pour le progrès des Arts, des Sciences, des Manufactures & de l'Agriculture, fait connoître à l'Europe combien elle s'attache à les encourager & à cultiver, par la résolution qu'elle a prise de distribuer les Prix suivans : Une Médaille d'or, avec un emblème & une devise convenables, pour la plus belle découverte dans quelque genre de Science, le meilleur *Essai sur le Goût*, & la Dissertation la plus sensée sur la *Végétation*, de même que sur les
Principes

Principes de l'Agriculture ; une Médaille d'argent avec l'emblème & la devise exprimant le sujet pour le Livre le mieux imprimé & le plus correct, au moins de dix feuilles ; pour la plus belle Pièce de Cotton ou de Toile imprimée , au moins de 28 aunes ; pour la meilleure paire de Couvertures à l'Angloise , de six aunes au moins , & pour la Barrique d'Aile la plus délicate * ; cinq livres sterlings , cinq schellings , ou une Médaille d'or , au choix du propriétaire , pour la plus belle paire de Manchettes , façon de Dresde , ou pour la plus jolie Dentelle de vingt aunes pour le moins ; vingt-une livres sterlings pour l'invention la plus utile dans les Arts ; cinq livres sterlings , cinq schellings pour le meilleur Tapis de pied , & quatre liv. sterl. 4 schel. pour celui qui sera jugé le meilleur en second. Ces Tapis devront avoir au moins 48 aunes de longueur ; cinq liv. sterl. 5 schel. au jeune Garçon ou à la jeune Fille , au dessous de seize ans , qui aura dessiné le plus naturellement quelque Fruit , Fleur ou Feuillage ; trois livres sterl. 3 schel. au second , & deux liv. sterl. 2 schel. au troisième ; une liv. sterl. 10 schel. à celui qui produira la plus grande quantité de Charpie blanche ; une liv. sterl. 5 schel. au second , une liv. sterl. au troisième , 15 schel. au quatrième , & au cinquième 10 schellings. La Société , en proposant ces récompenses , se propose à mesure que son fonds accroîtra , d'étendre aussi ses encouragemens pour l'Agriculture , le Commerce & les Manufactures , dans toutes

* *Aile* , est une sorte de Biere Angloise , qui se fait sans houblon , & qui est plus forte & plus chargée que la Biere ordinaire.

toutes leurs différentes branches. Ceux qui contribueront de deux guinées seront admis comme Membres de cette Société; & ceux qui contribueront jusqu'à cinq, pourront déterminer la classe qu'ils désireront particulièrement d'encourager.

VIII. On nous écrit de *Pont-à-Mousson* en Lorraine, que le Sieur Parizot, Horloger, qui depuis huit ans a exécuté, sous la direction du R. P. Geiger, Docteur en Théologie & ancien Professeur de Physique expérimentale dans l'Université de Pont-à-Mousson, grand nombre de Machines fort curieuses, vient de construire avec beaucoup d'adresse un fort beau Planétaire. Moyennant cette machine, qui ne passe pas quatre cens livres argent de France, on peut en deux heures apprendre tout le mouvement des Planètes, leur nombre, leurs grandeurs respectives, leurs phases, leurs éclipses, & rendre raison de toutes les apparences du Ciel planétaire. Son ouvrage a été admiré des personnes les plus distinguées de la Ville, qui toutes ont jugé qu'on rendroit service au public de la faire connoître.

Le même Ouvrier exécute avec la plus grande justesse des Machines pneumatiques de toute façon & grandeur, des Balances hydrostatiques, des Pompes aspirantes & foulantes de verre pour faire voir les jeux de l'air & des soupapes, les Tubes pour les expériences de Pascal, les Pièces nécessaires pour les expériences de Newton sur la lumière, & la plupart des autres machines de Physique.

Si quelqu'un, pour se procurer de semblables Machines, souhaitoit une plus ample instruction & plus de sûreté sur la valeur, l'usage & l'exécution

cution de ces Machines , en affranchissant sa Lettre , il pourra s'adresser au Révérend Père Geiger de la Compagnie de Jesus , à Pont-à-Mousson.

IX. La *Salière* est la dernière Enigme. En voici une autre.

E N I G M E.

P Ar-tout je trouve de l'emploi
Je suis utile & sur mer & sur terre,
On ne peut se passer de moi
Soit que l'on soit en paix , soit qu'on fasse la guerre.



J'embrasse le méchant aussi-bien que le Sain
Je leur suis à tous deux sevére ;
Le dernier pourtant me révère :
Mais l'autre me fuit & me craint.



Après avoir jetté mon corps dans la rivière ;
Par un barbare sort
On le tire avec soin de son humide bière à
Pour le roïer après sa mort ;
Aussi voit-on mon pauvre père
Reculer toujours pour me faire.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLTERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLTERRE. I. La clôture de la séance du Parlement Britannique a eu lieu le 25. Avril par le Discours suivant que le Roi y a fait.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Les fréquentes preuves que vous m'avez données de votre zèle & de votre affection pour mon Gouvernement & pour ma personne, pendant le cours de la présente séance de mon Parlement, m'ont causé la plus grande satisfaction. L'ardeur que vous avez fait paroître à seconder & à maintenir l'honneur, les droits & les possessions de ma Couronne, ne m'a pas été moins agréable. Mon désir de conserver la tranquillité publique a été sincère & uniforme. J'ai observé religieusement ce qui a été stipulé par le Traité d'Aix-la-Chapelle; & j'ai eu soin de n'attaquer ni d'offenser en aucune sorte quelque Puissance que ce pût être; mais je n'ai jamais pu avoir l'idée d'acheter la paix, en souffrant des invasions, ou en cédant & abandonnant ce qui appartient incontestablement à la Grande-Bretagne, soit par l'ancienneté du droit de possession, soit par l'ancienneté du droit de possession, soit par l'ancienneté du droit de possession, soit par l'ancienneté du droit de possession. Votre vigueur & votre fermeté dans cette importante occasion m'ont mis en état de me préparer à tout événement. Je serai satisfait si l'on peut convenir des conditions d'un

accommodement sur un pied raisonnable & honorable. Et en tout cas, je me reposerai sur la justice de notre cause, sur le soutien efficace de mon peuple, & sur la protection de la divine Providence.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie de l'attention que vous avez eue de pourvoir aux objets pour le service de l'année courante. Le Subside extraordinaire que vous m'avez accordé pour augmenter mes forces de terre & de mer, est une preuve si manifeste de votre confiance en moi & de votre attention constante au service de votre Patrie, que je ne saurois assez vous exprimer la satisfaction que me donnent les soins que vous prenez si à propos pour la sûreté de mes Royaumes & de mes Etats, & la preuve évidente qui en résulte de l'étendue de notre crédit public & du zèle de mes Sujets.

MY LORDS ET MESSIEURS.

Je n'ai rien à désirer de vous si-non que vous persistiez constamment dans les bons principes que vous m'avez si solennellement témoigné, & mis en pratique avec tant d'honneur pour vous-mêmes. Tâchez toujours de maintenir la tranquillité & le bon ordre dans vos différens districts, & d'entretenir dans mes bons Sujets de justes idées de mon Gouvernement, ainsi que des mesures que je prendrai & qui auront sans cesse pour objet leur bonheur & leur prospérité.

Ce Discours a satisfait l'impatience du public, en fixant ses idées sur l'état des différends entre cette Cour & celle de France. La Nation y voit que l'accommodement des deux Puissances a été accroché jusqu'ici à des cessions que le Roi a jugées incompatibles avec les droits de sa Couronne, & au prix desquelles Sa Majesté a
considéré,

tée ; & le Roi, qui partit de *Londres* le 28. pour aller s'embarquer à *Harwich*, avoit tenu deux jours auparavant un Conseil, dans lequel Sa Maj. avoit déclaré l'intention où elle étoit de passer la Mer, ajoutant que son absence seroit d'aussi peu de durée que les circonstances le permettroient. Elle nomma aussi le Conseil destiné pour être chargé de l'administration du Royaume pendant ce tems-là, & à la tête duquel est le Duc de Cumberland. Les Seigneurs, qui conjointement avec Son Altesse Royale, composent le Conseil de Régence, sont au nombre de quinze.

II. Lorsque le Duc de Mirepoix, Ambassadeur de France, se présenta, comme avoient fait les autres Ministres étrangers, pour souhaiter un heureux voyage au Roi, à l'occasion du départ de Sa Maj. pour *Hannover*, elle lui dit, que son absence n'empêcheroit point de continuer à travailler au succès de l'accommodement. Mais le Comte de Hertford, qui depuis quatre mois a été désigné pour Ambassadeur de cette Cour à celle de France, ne s'y rend pas encore. D'où l'opinion générale est que les premières opérations en *Amérique* pourront bien décider du parti que l'on prendra sur le fonds des différends avec la France : ce qu'on croit ne devoir apprendre qu'après l'arrivée dans cette partie du monde, de l'Escadre des Amiraux Boscaven & Mostyn, qui a fait voile de *Plymouth* le 29. Avril avec un vent très-favorable pour s'y rendre, composée de douze Vaisseaux de ligne, qui ont pris à *Plymouth* deux Régimens sur leurs bords. Les autres Vaisseaux en nombre & tout équipés n'attendent que les ordres pour se rendre à leurs diverses destinations.

On

On use d'ailleurs des mêmes précautions que si l'on étoit à la veille d'une guerre. Des troupes ont défilé vers les côtes méridionales du Royaume. Tous les Officiers des troupes réparties dans les trois Royaumes ont rejoint leurs Régimens ; & l'on assure qu'après que le Gouvernement aura pourvû à la sûreté & à la défense de ses possessions au-dehors, le reste des Vaisseaux de guerre seront repartis sur les côtes, pour maintenir la tranquillité intérieure. Nous ajouterons à ceci, que le nombre des troupes d'augmentation, tant par mer que par terre, qui ont été levées, y compris deux Régimens qui sont en *Amérique*, est de 37280 hommes. Les différends avec la France pour lesquels on a armé de part & d'autre si puissamment, tirent leur naissance de ce qu'outre l'étendue que les Anglois prétendent donner aux limites de l'*Acadie*, ils soutiennent que le cours de l'*Obio* est de leur dépendance, parce que cette rivière prend sa source chez les Iroquois, & que ces peuples sont leurs alliés : Mais outre que l'*Obio* va se jeter dans le fleuve *St. Louis* au *Mississipi*, qui est de la dépendance des François, ces derniers veulent fonder le droit de leur propriété sur la découverte de l'*Obio*, qu'ils ont faite les premiers, & où ils ont été les premiers à s'établir. Les montagnes dites *Apalathes* étoient regardées autrefois comme les bornes naturelles des possessions Angloises. Les François ont élevé ensuite le Fort du *Quesne*. Les habitans de la *Virginie* ont construit des Forts de leur côté vers l'*Obio*. Et c'est-là ce qui est à décider.

Quant aux différends aux *Indes-Orientales*, il nous a paru qu'un Ecrit débité en Angleterre comme en France, & contenant plusieurs ob-

servations remarquables y répandoit assez de lumières pour en faire usage; quoiqu'il semble fait plus en faveur des François que des Anglois, & donner à cet égard des éloges aux Hollandois. En voici, entre-autres, les termes.

« Il est très-probable que les choses n'en seroient pas venues au point où elles ont été poussées sur la côte de *Coromandel*, si les Employés pour la Compagnie Angloise dans ce Pays là avoient voulu prendre le parti que leur dictoit la conduite de leurs voisins. C'étoit d'imiter les Hollandois. La perte de leur Loge de *Mazulipatnam* sembloit les mettre en droit de donner des secours contre les François. L'ont-ils fait ? Non. Ils ont senti que cette entreprise d'armes ne pouvoit les mener qu'à des embarras & à des dépenses infructueuses. Ils ont senti que le Mogol étoit maître de donner ses terres à qui il vouloit, sans qu'aucune Nation fût en droit de le trouver mauvais. A ces raisons, conséquences essentielles du Droit des Gens & de la Nature, ces sages Républicains en ont joint d'autres, tirées de l'avantage du commerce en général, & du leur en particulier.

« Le commerce de l'*Indostan*, dans les tems les plus heureux, se ressentoit continuellement des avanies & des vexations que les Nababs, les Soubabes, les Alvadares &c. exerçoient sans cesse contre les Marchands du Pays, & sur-tout contre les Tisserands, qui, foulés, quittoient le Pays, & qui par leur retraite, mettoient les Marchands hors d'état de satisfaire à tems aux engagements de fourniture qu'ils avoient pris avec les Européens. Ces retards forçoient les Vaisseaux d'Europe d'hiverner

» d'hiverner aux Indes, non sans grands fraix
» pour les Compagnies, ou de prendre pour
» leur cargaison des marchandises telles qu'elles
» se présentoient, c'est-à-dire, de mauvaise
» qualité & à haut prix; ce qui concouroit éga-
» lement au détriment du commerce. Les Ma-
» rattes qui, depuis 1740, s'étoient avisés de
» faire des incursions dans l'*Indostan*, n'ont fait
» qu'augmenter ces inconvéniens, outre que la
» guerre civile qui s'y est élevée ne pouvoit
» que les faire ressentir plus vivement. Les Na-
» tions Européennes avoient donc un change-
» ment à désirer dans le Gouvernement, parce
» qu'il ne pouvoit qu'être favorable à leur com-
» merce. On auroit dû savoir gré aux François
» de ce qu'ils se chargeoient d'augmenter le
» poids qui devoit entraîner une révolution
» d'autant plus infaillible, qu'ils embrassoient
» un parti en tout Pays ordinairement le plus
» fort; celui du légitime Souverain. En effet,
» dès 1751 la rébellion étoit terrassée. Il en
» réjaillit une grande partie de la gloire sur la
» Compagnie de France. Le Gouverneur Du-
» pleix n'étoit pas homme à laisser une si belle
» opération imparfaite. Il entendoit trop bien
» les intérêts du commerce, pour ne pas sentir
» que quelles que fussent les récompenses qu'il
» pouvoit attendre du Mogol, elles ne seroient
» que précaires, tant qu'il ne trouveroit pas le
» moyen de les rendre utiles au commerce.

» Après le service qu'il avoit rendu à Mouza-
» ferfingue & au Mogol, ces Princes lui laisse-
» rent le choix des récompenses que la Nation
» Françoisse avoit par-là méritées. Mr. Dupleix
» se servit de cette même liberté en homme de
» génie. Il obtint des accroissemens considéra-

» bles de domaines autour de *Karikal* & de
 » *Pondichery* ; *Mazulipatnam* , avec un terri-
 » toire immense ; le Gouvernement général,
 » depuis le fleuve *Christna* jusqu'au Cap *Co-*
 » *morin* , qui lui assuroit la tranquillité du Pays ,
 » par l'autorité que ce dernier poste lui donnoit
 » sur tous les Nababs &c. enfin le cours des
 » monnoyes frappées à *Pondichery* , permises
 » seules dans tout l'Empire , avec celles qui se-
 » roient frappées dans les Monnoyes du Mogol ,
 » donnoient aux François des avantages pour
 » leur commerce , qu'on ne pouvoit trop esti-
 » mer. Ces arrangemens faits , Mr. Dupleix ,
 » pour les rendre invariables , ne voulut pas
 » laisser subsister le moindre prétexte de rébel-
 » lion. Par les arrangemens qu'il avoit pris
 » avec le Mogol , toute la partie maritime de
 » l'*Indostan* étoit assurée d'une paix continuel-
 » le , & le théâtre de la guerre entre les Maures
 » étoit reculé jusques dans l'intérieur des
 » terres.

» Cette position si heureuse fut troublée à
 » l'occasion de *Mametalikan* , jeune ambitieux ,
 » lequel implora le secours des Anglois , qui
 » lui promirent la Viceroyauté de *Golconde* ;
 » ce qui ralluma le feu de la guerre. Quel a
 » été le fruit de cette démarche ? *Mametalikam*
 » n'a rien gagné. Ses alliés n'ont pu faire per-
 » dre un pouce de terrain aux François , qui ,
 » malgré deux échecs assez considérables , n'ont
 » pas quitté leurs postes sous *Trichenapally* ,
 » dont ils continuent le siège , & où ils ont , à
 » leur tour , remporté un grand avantage. Les
 » Anglois ont été jettés dans des fraix & des
 » dépenses immenses. Leurs Vaisseaux ont été
 » obligés d'hiverner aux Indes , faute de mar-
 » chandises ,

» chandises, tandis que les François n'ont pas
» eu assez de Vaisseaux pour envoyer les leurs
» en France.

» On le répète : La conduite des Hollandois
» étoit un modèle à suivre dans cette occur-
» rence. Ils ont considéré ces événemens com-
» me une occasion naturelle qui se présenteoit
» pour accroître le commerce de leurs épice-
» ries, attendu que les Etablissmens des Fran-
» çois devenant plus considérables avec le tems
» que toute l'étenduë de la côte de *Coroman-*
» *del*, le débit de ces denrées, qu'ils ont exclu-
» sivement aux autres Nations, augmenteroit
» à un tel point qu'il les dédommageroit de la
» perte de leur Loge de *Mazulipatnam*, où les
» avanies des Maures leur causoient souvent
» beaucoup de préjudice. »

A la suite de cet exposé, rapportons aussi quelques particularités de la grande révolution arrivée dans l'*Indostan*, que nous n'avions pas en l'annonçant dans notre Journal du mois passé, page 380. Outre qu'elles confirment ce qui en a été marqué, elles y ajoutent ce qui suit.

Le Mogol avoit été forcé, il y a deux ans, de faire avec les Marattes un Traité par lequel il se reconnoissoit, en quelque façon, leur tributaire. En vertu de ce Traité il leur cédoit tous les revenus du *Decan*, Royaume des Indes, qui est d'un produit considérable, attendu le grand commerce de Poivre & celui des Etoffes de soye & de Cotton. Les Marattes n'étoient pas payés exactement. Ce fut un prétexte pour prendre les armes, excités d'ailleurs par la foiblesse du Gouvernement. Leur Chef, de concert avec *Cazendi-Kan*, neveu de *Salabetzingue*, ancien

ancien Allié des François, prit la route de *Dely*, qui, avec *Agra*, sont les deux résidences ordinaires de l'Empereur, & s'y avança à la tête d'une assez grosse Armée. Le Mogol, avec une Garde considérable, si on peut donner ce nom à ce qui formeroit une Armée des plus nombreuses en Europe, mais dont les troupes étoient mal aguerries, ou peut-être même gagnées par des intrigues, ne se trouvoit point dans sa Capitale, & campoit avec ses troupes. Les Marattes l'attaquèrent, & forcerent son Camp; mais voulant conserver quelque apparence de soumission, ils lui rendirent hommage. Leur Chef demanda respectueusement d'être admis à son audience. Il y exigea que l'Empereur se défit de son Grand Vizir & du Surintendant de ses Finances, qui déplaisoient aux Marattes & encore plus à Cazendi-Kan. Il voulut aussi que le Mogol se soumit à un nouveau Tribut, & qu'il réformât l'administration de l'Etat sur un tout autre plan que celui qu'il avoit suivi pendant son règne. L'Empereur y témoigna beaucoup de répugnance. Pour lors les Marattes leverent le masque, arrêterent le Mogol avec ses femmes & ses favoris, & pillerent son Camp, où il y avoit des richesses immenses. Après cet attentat, ils entrèrent dans *Dely*. Leur Chef y prit possession du Palais Impérial, & fit renfermer l'Empereur dans une étroite prison. Ils en tirent ensuite un Prince du sang des Mogols, & le mirent sur le Trône. Le nouvel Empereur destitua les Ministres de son prédécesseur, & nomma Cazendi-Kan, Grand Vizir. Celui-ci, revêtu de la première dignité de l'Empire, se flatta d'y pouvoir régler toutes choses sur le ton d'un Ministre à qui le Souverain est redevable
de

de la Couronne. Il demanda la tête de l'Empereur détroné, en punition de ses injustices. Le nouveau Mogol ne put se disposer de faire comparoître ce Prince infortuné devant son Conseil. Au lieu de le sacrifier néanmoins à la haine de son Ministre, il demanda quel étoit son crime. Le Grand Vizir répondit: *Que ce Prince n'avoit pas fait régner avec lui la justice, ainsi qu'il convenoit à un Souverain, & qu'on devoit appaiser les cris de ses sujets par son sang.* L'Empereur répliqua: *Ses sujets ont été des traîtres, qui l'ont abandonné. Son crime est d'avoir été trop foible. Il en est assez puni par son malheur; mais puisqu'il faut verser son sang, je veux bien qu'il coule.* Il fit alors appeller un Chirurgien, & à la vûe de l'assemblée il lui fit tirer une palette de sang. Après quoi il ordonna que le vieil Empereur fût conduit au Palais où il lui fit donner un bel appartement, pour y être servi avec le respect convenable.

III. Une commission que le Roi avant son départ pour *Hannover* a chargé le Comte de Holderneffe, Secrétaire d'Etat, d'aller exécuter à *Bruxelles* auprès de S. A. R. le Duc Charles de Lorraine, regarde, à ce qu'on publie, le règlement définitif des affaires de la Barrière & du Tarif dans les Pays-Bas Autrichiens. Les conférences sur cette matière devant être reprises à *Bruxelles* incessamment, Mr. Mitchell, l'un des Commissaires de Sa Maj. partit le 29. Avril de *Londres* pour y retourner, chargé de ses dernières instructions. On se flatte ainsi de voir le règlement dont il s'agit amené enfin à une prompt conclusion.

H O L L A N D E.

I. De *Bruxelles*, || le Comte de Holderneffe
étant

étant arrivé à *La Haye*, il a été en conférence avec les Ministres de l'Etat, & le 9. Mai il en partit pour aller joindre à *Hannover* le Roi d'Angleterre son Maître, qui y étoit arrivé dès le 2. , ayant fait en moins de 23 heures le trajet de *Harwich* où il s'étoit embarqué, jusqu'au Port de *Hellervoetsluys* où il débarqua le 30. Avril à deux heures après midi. Sa Majesté se mit d'abord en voiture, arriva encore le même soir à *Utrecht*, d'où elle a continué sa route de *Hannover* par *Bentheim* & *Diepenau*.

II. Au sujet de la rupture que les Algériens ont faite de la paix avec les Etats-Généraux, on publia le 22. Avril un Edit dont voici la teneur.

LES ETATS-GENERAUX des Provinces-Unies : A tous ceux qui ces présentes verront, ou entendront lire, salut ; savoir faisons : Que comme la Régence d'Alger a non-seulement rompu de la manière la plus perfide, & sans qu'on lui en eût donné le moindre sujet, le Traité conclu avec elle en l'année 1726, & qui avoit été renouvelé depuis peu ; mais qu'elle a de plus déclaré, que tous ceux d'entre les Vaisseaux appartenans aux sujets de cette République, qui, après le 20. du présent mois d'Avril, seroient rencontrés & saisis par ses Armateurs, seroient regardés comme étant de bonne prise ; nous nous trouvons, en conséquence, obligés de mettre en œuvre tous les moyens imaginables pour protéger le commerce & la navigation des habitans de cet Etat, & de faire usage, en même-tems, du droit que nous donne l'entreprise injuste de cette Régence, pour lui causer réciproquement à elle & à ses sujets, tout le dommage possible.

A ces causes, après avoir, pour cette fin, & avec le consentement de Son Alt. Royale Madame la Princesse Gouvernante, ordonné l'équipement de quelques Vaisseaux de guerre, Nous avons, dans la circonstance présente & pour encourager de plus en plus les Equipages de ces mêmes Navires, à se comporter de façon que le public puisse retirer de l'utilité de leurs services, jugé à propos de statuer :

ARTICLE I. Que lorsque les Vaisseaux de guerre de cet Etat parviendront, moyennant l'assistance Divine, à se rendre maîtres d'un ou de plusieurs Bâtimens appartenans aux sujets, ou à la Régence d'Alger, on leur abandonnera en premier lieu, pour récompense, toute la portion qui doit revenir à la République, des prises faites par les Vaisseaux de l'Etat, pour être partagée entre-eux selon les règles usitées.

II. Qu'on leur accordera en outre une prime de 50 florins pour chaque homme qui, dans le commencement du combat, sera trouvé à bord du Vaisseau ennemi, & que par conséquent il sera payé, pour chaque cent têtes, une somme de cinq mille florins.

III. Que la prime ci-dessus mentionnée leur sera adjugée, non seulement lorsqu'ils amèneront dans quelqu'un des Ports de la République, le Navire ennemi dont ils se seront emparés ; mais qu'on la leur accordera pareillement dans le cas où le susdit Navire ennemi, durant le combat ou sur la route, auroit sauté en l'air, seroit coulé à fonds, ou auroit péri de quelque autre manière que ce pût être.

IV. Bien-entendu néanmoins que si un tel Navire ayant été poussé sur un banc de sable, ou jetté sur la côte venoit à y échouer, & que l'équipage

L'équipage eût le bonheur de se sauver à terre, il ne sera accordé que la moitié de la susdite prime, & qu'on ne l'accordera point en entier, que toutes les personnes dont étoit composé l'équipage de ce Navire n'ayent été amenées, ou que l'on ne puisse prouver qu'elles sont mortes, soit en chemin, soit à l'endroit de leur naufrage.

V. Comme il n'est guères praticable que de tels Navires & leurs équipages puissent toujours être amenés dans l'un ou l'autre des Ports de cet Etat, il sera libre aux Officiers Commandans des Vaisseaux de guerre, de les conduire aux lieux qu'ils jugeront à propos, pourvu qu'il se trouve dans ces endroits-là quelque Ministre, Consul, ou autre personne caractérisée de la part de la République.

VI. De plus, s'il arrivoit que quelques Navires & effets appartenans aux Sujets de cet Etat, après avoir été pris par les Algériens, vinssent à être repris sur ces Pirates; dans ce cas il devra être payé aux Vaisseaux de guerre qui auront fait cette capture, la cinquième partie de la juste valeur desdits Navires & effets, pourvu que la reprise ait été faite dans l'espace de deux fois vingt-quatre heures. Il sera adjugé un quart de valeur, si elle se fait après l'expiration dudit terme; un tiers dans le cas où elle aura été faite en l'espace de quatre jours; & la moitié si elle vient à être faite après l'expiration dudit tems.

VII. Lesdites primes seront payées par le Receveur du Vethoogde-Laft & Veylgeld, & l'on y satisfera en conformité des Sentences qui seront rendues à ce sujet par les Collèges de l'Amirauté &c.

Par ce moyen & par d'autres que la République

que se propose de mettre encore en usage, elle espère d'être en état de faire repentir les Algériens du parti qu'ils ont pris à son égard. Une Escadre de quinze Vaisseaux de guerre est déjà toute équipée pour les brider; mais on est un peu dans la disette de Matelots.

III. Mr. de Paravicini, qui a été pendant 22 ans Consul des Etats-Généraux à *Alger*, est de retour à *La Haye*, où le Marquis de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne, fit le 2. Mai sa visite solennelle au Prince Stadhouder, qui la lui rendit le lendemain avec un cortège également nombreux & brillant. On voit le détail de la cérémonie qui a été observée à ces visites dans les nouvelles publiques de ce Pays. Nous nous dispenserons de le faire. Cet Ambassadeur avoit présenté le 29. Avril ses Lettres de créance au Président de semaine de l'Assemblée des Etats Généraux.

Le Chevalier de la Quadra, qui a été chargé à *La Haye* des affaires d'Espagne durant la vacance de l'Ambassade, est allé, par ordre du Roi Catholique, résider à *Hannover* pendant le séjour que le Roi d'Angleterre y fera.

IV. Une députation des Etats de la Province de *Frise*, arriva le 24. Avril à *La Haye*. Elle eut le lendemain une audience de la Princesse Gouvernante, à laquelle elle remit la résolution, par laquelle la Province a réglé la Tutelle du Prince Stadhouder, à la satisfaction de Son Altesse Royale. Ainsi cette affaire est ajustée par les Etats de toutes les Provinces, excepté de celle de *Zélande*, qui sont encore à s'y prêter.

En conséquence d'un ordre de cette Princesse expédié à tous les Gouverneurs & Commandans des Places & Forts de la dépendance de l'Etat, il
leur

leur est enjoint par provision & jusqu'à nouvel ordre, de n'accorder à aucun Officier, ou Soldat, pour quelque raison que ce soit, la permission de s'absenter de leurs Corps respectifs.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES. Les Garnisons des troupes Hollandoises sur les frontières de cet Etat & dans la Barrière, ont été changées dans le mois d'Avril. Il s'est fait aussi quelque changement dans celles des troupes de l'Impératrice-Reine, dont une partie doit former bientôt un Camp aux environs de *Vilvorde*, pour y être exercées.

Le 15. Mai le Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général, n'étoit pas encore parti pour *Vienne*, quoique Madame Royale sa sœur fut venue de *Mons* dans le mois d'Avril pour lui souhaiter un heureux voyage. Cette Princesse, après s'être arrêtée pendant quelques jours auprès de Son Alt. Royale est retournée à *Mons*.

La Présidence du Conseil Provincial du Duché de *Luxembourg* & Comté de Chiny, vacante par la mort du feu Baron de Heyden, vient d'être remplie par Mr. Christian-François de Gerden, qui étoit Conseiller du même Conseil, & dont les lumières profondes & la candeur, font le sujet d'un juste applaudissement qu'un chacun donne au choix que notre auguste Impératrice-Reine a fait de lui. Il s'est rendu à *Bruxelles*, & y a prêté le serment accoutumé pour sa nouvelle Charge.

Mr. de Neny, Trésorier Général, est venu de *Liege* où il étoit allé exécuter une commission; & Mr. Mitchell, l'un des Commissaires du Roi de la Grande-Bretagne est aussi de retour

de Londres à Bruxelles, afin d'assister avec les autres Commissaires au renouvellement des Conférences sur le Tarif & la Barrière.

Depuis la publication de l'Ordonnance que nous avons rapportée le mois dernier, page 358, au sujet du Transit & la diminution de ce droit, il arrive dans les diverses Villes de ce Pays des marchandises en telle quantité, que les Magazins s'y remplissent par-tout.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LES troubles continuënt dans l'Eglise de France, & rien ne fait encore entrevoir s'ils tireront bientôt à une fin; d'autant que le Sacerdote, conduit par l'esprit qui le soutient, ne plie nullement, & que les Parlemens de leur côté agissent sans interruption contre les Prêtres qui leur paroissent répréhensibles, à cause des refus de Sacremens. Ajournemens personnels, Décrets de prise de corps, Arrêts, Arrêtés de ces Cours, c'est ce qui se voit à la continuë & sur le même pied, à quelques circonstances près, qu'on l'a déjà marqué si souvent. Les Paroisses par conséquent sont désertes en divers endroits de Ministres du Seigneur, qui s'en retirent pour éviter les poursuites des Tribunaux Laïcs; qu'ils regardent incompetens à leur égard, ensuite de l'ordre de leurs Evêques, dans la matière de l'administration des Sacremens: injonction ensuite par les Parlemens aux Evêques de pourvoir ces Paroisses de Prêtres en nombre suffisant pour les desservir. Mais passons sur le récit de tous ces faits qui ne
présentent

*Affaires
du tems.*

présentent dans un sens, rien de nouveau, mais toujours le plus triste de tous les aspects, & venons aux très-humbles Remontrances que le Parlement de Paris arrêta le 8. Avril, au sujet de l'Arrêt du Roi rendu le 4. du même mois, en cassation de celui qu'il avoit lâché le 18. Mars précédent contre l'exécution de la Bulle *Unigenitus* dans l'affaire du Chapitre d'Orleans; Remontrances en même-tems faites au sujet de la Réponse de Sa Maj. donnée le 7. Avril au premier Président. Nous avons rapporté tous ces traits singuliers pour l'Histoire dans notre dernier Journal. Pour les Remontrances, on les trouvera, comme toutes les précédentes, rédigées dans le beau stile oratoire. Le premier Président les fit par le Discours suivant.

S I R E,

Q U'il en coûte à mon cœur d'être obligé de faire des représentations à Votre Majesté sur les différens objets contenus en la Réponse, qu'elle m'a chargé il y a déjà quelques jours, de porter à son Parlement ! Mais, Sire, l'intérêt de votre gloire & la fermeté avec laquelle vous avez pris le parti de maintenir l'ordre & la tranquillité dans vos Etats, soutiendront toujours mon courage, quand j'aurai l'honneur de vous exposer des vérités, dont vos Sujets sont persuadés que vous voulez être exactement informé.

Jamais, Sire, voire Parlement n'a été plus consterné qu'au moment où je lui ai fait la lecture de cette Réponse. Eh ! comment n'auroit-il pas été allarmé du prétexte qu'elle peut fournir aux auteurs des dangereuses divisions qui tourmentent les esprits depuis si long-tems, pour se soustraire à votre autorité Souveraine. Qu'elle est affligeante en effet, cette Réponse. Permettez-moi,

moi, Sire, d'oser vous le dire, qu'elle est différente de celles qui l'ont précédé ! combien même ne seroit-elle pas capable de refroidir le zèle de votre Parlement, s'il n'étoit déterminé par son inviolable attachement à votre service, à se sacrifier lui même pour faire respecter votre suprême pouvoir par tous vos Sujets, & pour préserver votre Royaume des suites dangereuses de la fermentation dont il est agité. Hélas, Sire, comment ne se croiroit-il pas autorisé, après les témoignages réitérés que vous lui avez donnés de l'inébranlable résolution où vous êtes de maintenir l'exécution de la Déclaration du 2. Septembre dernier, à regarder cette réponse comme ayant été surprise à votre religion, & comme l'effet des sollicitations importunes des ennemis de la paix & du silence que vous avez si sagement imposé ? Quoi, Sire, seroit-il bien possible que Votre Majesté fût persuadée que son Parlement auroit été assez imprudent pour s'écarter de la règle, & pour passer pardessus les anciens usages, lorsqu'il a statué sur l'Appel comme d'abus, interjetté par son Procureur-Général, de l'Ordonnance rendue par l'Archevêque de Paris, contre le nommé Serveau.

Si vous daignez, Sire, considérer que cet Appel comme d'abus étoit incident à une procédure, qui par sa nature & par le fait, étoit de la compétence des Chambres assemblées, & que l'Ordonnance de l'Archevêque de Paris n'avoit été rendue qu'en conséquence de l'exécution faite par cet Ecclésiastique, d'un Arrêt précédemment rendu dans ce même Tribunal, vous reconnoîtrez au premier coup d'œil, que votre Procureur Général a régulièrement porté son Appel aux Chambres assemblées, parce que la Compagnie entière, en

qui résident éminemment tous les droits que chaque partie du Corps a droit d'exercer, doit avoir nécessairement celui qu'elle a de connoître par la voye de l'Appel comme d'abus, ainsi que par toute autre voye, de tout ce qui concerne l'ordre public & la police générale. Vérité, Sire, qui ne vous a pas été vraisemblablement présentée, faute d'une connoissance exacte & suffisante des vrais principes, ou dans la vûe de faire naître dans le sein du Parlement une division qui ne seroit pas moins contraire à vos véritables intérêts, que le projet en seroit injurieux à des Magistrats, qu'un même esprit animera toujours pour la défense de votre autorité, & pour le bien de l'Etat.

Si la conduite de votre Parlement à cet égard est hors de toute atteinte, il s'en faut bien, Sire, que celle de l'Archevêque de Paris soit excusable; son refus de défendre à cet Appel comme d'abus, prouve évidemment sa persévérance dans le système qu'il s'est fait de ne pas reconnoître la compétence de Votre Maj. & des Tribunaux de sa Justice Souveraine, & de ne jamais se soumettre aux dispositions d'une Loi qui fait le bonheur de ses peuples & l'admiration des étrangers. Cependant, Sire, votre Parlement a eu la douleur d'entendre, lors de la lecture de votre Réponse, que l'Archevêque de Paris auroit pû justifier son Ordonnance. Un seul mot suffit pour vous en développer le motif. Cet Archevêque a voulu punir l'Ecclésiastique dont il s'agissoit, d'avoir fait cesser un scandale occasionné par ses ordres, & d'avoir obéi à un Arrêt qui n'étoit que l'exécution nécessaire de la Déclaration du 2. Septembre dernier. D'après cela, Sire, il n'est pas difficile de juger de la solidité ou de la foiblesse des raisons que l'Archevêque de Paris, s'il se fût
 pré-

présenté aux yeux de la Justice, auroit pu opposer à toutes celles qui s'élevoient en foule contre l'abus énorme qu'il avoit fait de son pouvoir, qui lui auroit été reproché. Au surplus, Sire, s'il eût été possible d'imaginer en sa faveur quelques moyens légitimes de défenses, ils n'auroient certainement pas échappé aux lumières & à l'impartialité du ministère public, qui les auroit suppléés.

Qu'il nous soit permis encore de représenter au plus équitable des Rois, combien son Parlement a été affligé du peu d'impression qu'a fait sur lui une démarche dont il s'étoit néanmoins promis un plus heureux succès. Lorsqu'il a fait présenter à V. M. les pièces qui concernent le refus fait par le Curé de St. Médard, de concert ou pour mieux dire, par ordre de son Archevêque, de faire célébrer des Services pour quelques-uns des anciens Curés de cette Paroisse, il n'a eu pour objet, Sire, que de vous donner une nouvelle preuve de son respect & de sa modération, en cherchant à éviter par cette démarche l'appareil d'une procédure judiciaire, dont l'éclat auroit été d'autant plus grand dans la Capitale de votre Royaume, qu'un refus de prières pour des morts, loin d'être regardé comme une simple contestation entre particuliers, auroit été pris généralement pour un acte de Schisme des moins tolérables, & que le public même le plus sensé, aussi-tôt qu'il auroit été instruit des motifs de ce refus, n'auroit pas manqué de se récrier contre une contravention aussi manifeste à votre Déclaration.

Quelqu'importans que soient les objets, que nous venons de faire passer sous vos yeux, il en est d'autres encore non moins sensibles à votre Parlement, & qui sont aussi dignes de votre atten-

tion. La manière dont V. M. s'est expliquée dans sa Réponse, par rapport aux Déclarations des Curés de Paris, dont j'ai eu l'honneur de lui porter des copies, semble mettre son Parlement dans la nécessité de lui faire connoître la pureté de ses intentions, & il ose, Sire, se flatter qu'aussi-tôt qu'elles seront connues, V. M. s'apercevra que son zèle n'a pas été excessif dans une occasion aussi importante. Il ne s'est déterminé à recevoir les déclarations de ces Curés que par la crainte dont il a été saisi, que la forme irrégulière prise par l'Archevêque de Paris pour leur notifier ses ordres sous la foi du secret, ne tendit à quelque association téméraire & dangereuse contre l'exécution de la Déclaration du 2. Septembre dernier; & dès-lors il se seroit rendu coupable s'il s'étoit tenu dans l'inaction, parce que toute association dans l'Etat intéresse non-seulement la sûreté publique, mais même celle de la personne du Souverain. Il s'est cru d'ailleurs d'autant plus autorisé à faire cette démarche, qu'il ne se persuadera jamais que V. M. veuille abandonner en faveur de l'Archevêque de Paris, jusqu'au droit de pénétrer de pareilles manœuvres, ni qu'elle puisse jamais être dans l'intention de faire prévaloir la subordination des Curés à leur Archevêque, sur l'obligation constante où il est lui-même de rendre compte à V. M. & aux Magistrats qui ont l'honneur de la représenter, de tout ce qui peut intéresser l'ordre public & l'exécution des Loix du Royaume.

Du moment, Sire, où votre Parlement jugeoit qu'il étoit très-important de prendre connoissance des ordres particuliers & secrets que ces Curés avoient reçus de leur Archevêque, il lui eût été bien difficile de choisir une forme plus décente que

que celle qu'il a prise, & plus capable de vous prouver sa modération & son exactitude à se conformer à vos intentions, que vous lui aviez fait connoître, en lui ordonnant de ne point faire contre cet Archevêque les poursuites auxquelles il s'étoit tant de fois exposé; forme d'ailleurs d'autant moins suspecte de singularité, qu'elle se trouve autorisée par des exemples de tous les tems, & qu'elle a été récemment employée sous les yeux de Votre Majesté, sans qu'elle ait été trouvée irrégulière.

Nous mettons, Sire, toute notre confiance dans cette pénétration d'esprit qui vous a déjà fait tant de fois appercevoir la vérité à travers les nuages épais dont elle étoit enveloppée; mais nous espérons que vous reconnoîtrez que la conduite qu'a tenue votre Parlement dans une conjoncture aussi intéressante, étoit devenue véritablement nécessaire, si vous avez la bonté de faire attention à tout ce qui a été pratiqué dans ces derniers tems par l'Archevêque de Paris, qui ne va pas à moins qu'à perpétuer le trouble dans l'Etat, & qu'à consommer des délits que vous avez déjà condamnés.

Il est vrai, Sire, que V. M. dans sa Réponse garde le silence sur ces nouveaux délits, & semble desapprouver les mesures prises par son Parlement, dans la vue de prévenir les efforts qu'il pourroit faire pour entraîner à lui ses Curés, & les engager à devenir ses complices. Mais, Sire, qu'il est à craindre qu'il ne profite de ce silence pour pallier sa conduite vis-à-vis du public, & qu'il ne cherche à lui donner un air de justification, en inspirant des doutes sur les dispositions de V. M. par rapport à l'exécution de la Déclaration du 2. Septembre dernier, monument éternel

de sa sagesse & de son amour pour ses Sujets.

Votre Parlement, Sire, craindroit de trahir son devoir, s'il ne prenoit pas la liberté de vous observer, que ces nouvelles graces arrachées à vos bontés, peuvent être envisagées comme autant de surprises faites à votre religion, & comme le fruit d'une négociation que des personnes, ou trop favorables aux coupables qui se roidissent contre votre pouvoir, ou peu instruites du fond d'une matière aussi délicate & aussi importante que l'est celle dont il s'agit, ou peut-être trompées ou séduites elles-mêmes, vous ont présenté comme le moyen le plus efficace de tout pacifier, quoiqu'elle n'eût véritablement pour objet que de rendre les Evêques assemblés Juges de ce qui est si évidemment décidé par votre Déclaration, & à soumettre la discussion de l'étendue de votre autorité à des Sujets qui osent la méconnoître ouvertement.

Dans ces circonstances, Sire, où votre gloire & le bien de l'Etat sont si essentiellement intéressés, votre Parlement se reprocheroit encore de vous dissimuler, que l'excès de votre clémence n'a servi jusqu'à présent qu'à enhardir & qu'à affermir davantage la témérité de ceux d'entre les Ecclésiastiques qui s'opposent à vos volontés par un esprit d'indépendance intolérable, & qu'une juste sévérité devient de jour en jour de plus en plus nécessaire pour les forcer de rentrer dans le devoir dont ils se sont si fort écartés.

Ces représentations, Sire, dictées par l'amour & par le respect, vous répondent que votre Parlement ne s'écartera jamais de l'esprit de vigilance & de modération, que vous lui avez recommandé, par lequel il se flatte toujours de mériter votre approbation, & qu'il continuera
de

de vous donner les marques les plus certaines de son inviolable fidélité en maintenant le silence que vous avez imposé, comme le moyen le plus sûr de faire cesser des disputes aussi nuisibles au bien de la Religion qu'à celui de l'Etat.

C'est d'après des sentimens aussi respectueux, Sire, & en vous portant les vœux de tous vos Sujets, que votre Parlement vous conjure d'assurer leur bonheur par le rétablissement de la paix dans l'Eglise & dans l'Etat, en continuant de vous occuper d'une entreprise si digne de vous, & dont la fin vous couronnera d'une gloire immortelle.

Ce fut le 19. Avril qu'une Députation composée de 42 Membres du Parlement, ayant Mr. de Maupeou premier Président à leur tête, se rendit de Paris à Versailles pour faire au Roi ces représentations. Elle fut conduite & admise à l'audience de Sa Maj. qui répondit en ces termes au Discours prononcé.

Je veux maintenir ma Déclaration du 2. Septembre dernier. Je l'ai assez dit à mon Parlement, pour qu'il ne puisse en douter. Je connois tous les droits de l'Autorité que je tiens de Dieu. Il n'appartient à aucun de mes Sujets d'en limiter ou décider l'étenduë. Que mon Parlement se conduise selon les assurances que vous me donnez de sa part; & qu'il se conforme à mes véritables intentions de clémence & de modération.

Après quoi les Députés furent traités splendidement à dîner à plusieurs Tables tenues par les Officiers de la Maison du Roi. Ils partirent le soir pour retourner à Paris. Les Chambres du Parlement les attendoient. On y fit le rapport de la réponse de Sa Majesté. La séance dura fort tard, & il fut arrêté que les Chambres reprendroient

» dois me rétracter de mes premières démar-
» ches. Le Diocèse que Votre Majesté a confié
» à mes soins , est celui de tous qui demande
» le plus d'exactitude. Combien d'étrangers
» habitent la Capitale ? Combien de gens , sans
» être approuvés, s'immiscent à confesser ? Mais
» ce qui surprendra Votre Majesté, c'est que des
» Laïcs portent le sacrilège jusqu'à écouter des
» malades en Confession, pour en tirer quelque
» lucre. Ce n'est pas contre les Jansénistes que
» mes soins s'étendent : ce n'est que sur l'abus
» des Sacremens , & sur la perte évidente de
» ceux qui se font passer pour Ministres des
» Autels, & de ceux qui reçoivent en cet état
» l'Eucharistie. Voilà, SIRRE, les seuls motifs
» qui me forcent malgré moi à ne pas me ren-
» dre au devoir que je vous dois d'ailleurs en
» qualité du plus fidèle de vos Sujets. Que Vo-
» tre Majesté pèse au poids du Sanctuaire les
» raisons qui me forcent à paroître rébelle à ses
» ordres, pour obéir à ce que je dois à Dieu
» & à mon Troupeau. Elle verra avec douleur
» que les voyes que prend son Parlement ne
» sont point de son ministère, & que Dieu seul
» peut faire de moi ce qu'il voudra. Sa justice
» est le plus à craindre &c. »

Voilà ce que nous marquerons pour ce mois-
» ei des affaires , qu'on appelle les affaires du
» tems.

II. L'embarquement des troupes a commen-
cé le 10. Avril à *Brest*. Il fut achevé le 13, &
s'est fait dans l'ordre suivant. Le Régiment de
la Reine s'est embarqué le premier, & succes-
sivement celui d'Arthois, celui de Bourgogne,
celui de Languedoc, celui de Guyenne & celui
de Bearn. C'est tout ce qui a passé sur la Flotte,

la plus belle qu'on ait équipée depuis le règne de Louis XIV. Les Vaisseaux bien armés & bien montés, sont chargés de toutes les espèces de munitions & dans la plus grande abondance, puisqu'outre les balles en très-grande quantité, les boulets, les bombes & le plomb en masse, on y voit beaucoup de péles, des pioches, des broüettes, 45000 sacs à terre, 4000 chemises à l'usage des Officiers, 40000 pour les Soldats, quantité d'habits tous faits, & des draps de différente espèce en pièces. La Flotte, comme on l'a déjà marqué, est commandée par Mr. de Macnemara, Lieutenant-Général des Armées navales du Roi. Il a sous ses ordres Mr. Dubois de la Mothe, Mr. de Salvart & Mr. de Montloüet. Le Baron de Dieskau, Gentilhomme Allemand de beaucoup de capacité, commande les troupes qui se sont embarquées. Il avoit été recommandé au Roi par le feu Maréchal de Saxe. Sa Majesté l'a avancé au grade de Maréchal de Camp. Il a en cette qualité 12000 livres d'appointemens, outre 25000 livres en qualité de Commandant-Général du Corps qu'il commande. Le Roi lui a accordé aussi, lorsqu'il cessera d'être employé, une pension de 4000 livres, avec l'expectative du premier Régiment Allemand qui viendra à vaquer. Tous les Officiers, de même que les Soldats sont défrayés pendant leur voyage. Ainsi, ils auront leur paye de reste, & à leur arrivée à l'endroit de leur destination, ils jouïront d'une double paye. Quand on a annoncé aux troupes, qu'elles alloient au *Canada*, cette destination leur a d'abord repugné; mais des représentations faites sur ce qu'exigeoient la gloire du Roi & l'honneur de la Couronne ont vaincu ensuite leur répugnance,

&

& c'est ce qui a paru lorsqu'ils ont mis à la voile pour l'*Amérique* la nuit du 3. au 4. de Mai.

III. Pour se déterminer à faire partir la Flotte de *Brest* pour l'*Amérique*, il falloit être éclairci de l'état dans lequel étoit la négociation du Duc de Mirepoix à *Londres*; & c'est là dessus que nous allons faire le récit des venues & des allées de Couriers. Le 9. Avril il en étoit arrivé un dont les dépêches contenoient le résultat des dernières conférences que cet Ambassadeur avoit eues avec les Ministres du Roi de la Grande-Bretagne, mais dans lesquelles il n'avoit pas encore été possible de convenir d'un accommodement définitif, parce que Sa Maj. Britannique n'étoit point disposée à se relâcher de ses prétentions par rapport à l'*Amérique*, ni à céder la moindre partie des possessions sur lesquelles elle insistoit. Le 10. les Commissaires du Roi préposés pour le reglement des limites qui sont en dispute, furent mandés à *Verfailles*, à l'occasion du contenu des mêmes dépêches. Le 11. il se tint chez le Maréchal de Noailles, Doyen du Conseil, une conférence de tous les Ministres d'Etat. Elle dura depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après-midi. Le 13. il arriva encore un Courier de *Londres*, dont les dépêches n'apprirent rien de plus favorable que ce qu'avoient marqué celles du Courier reçu le 9. On apprit aussi que la Flotte Angloise assemblée à *Spithead* étoit prête à mettre en mer. Le 14. & le 15. on expédia de nouveaux ordres au Bureau de la Marine au Commandant de l'Escadre de *Brest* & aux Officiers des troupes d'embarquement. Depuis la conférence du 13. il s'est tenu un Conseil en présence du Roi. La délibération a été longue,

&

& il semble qu'elle a roulé sur ce que présenteroit le Discours du Roi de la Grande-Bretagne à son Parlement, à la séparation de cette assemblée; puisqu'on témoignoit une espèce d'impatience à cet égard, lorsqu'un nouveau Courier du Duc de Mirepoix, qui arriva le premier Mai à *Verfailles*, a satisfait l'impatience où l'on étoit. On a vû avec plaisir dans ce Discours les sentimens favorables de Sa Maj. Britannique pour le succès de la négociation d'accordement qui se continuë entre les deux Cours. On prétend de-là, qu'elle passera vraisemblablement tout l'Eté à *Hannover*; ainsi, le Roi pourroit bien se déterminer à y envoyer un Ministre, comme il a fait au précédent séjour du Roi d'Angleterre en Allemagne.

IV. Une petite Escadre toute armée & toute équipée à *Toulon*, étoit prête à mettre à la voile dans les premiers jours de Mai. Elle est composée d'une Frégate, de quatre Chebecs & de deux demi Galères. Mr. Clastier, à qui l'on a donné la commission de Lieutenant de Frégate, commandera l'une des demi Galères ou Galliottes à rames. Nous ne le nommons ici qu'à cause que c'est lui qui a fourni l'idée de cet armement, qu'on destine contre les Saletins, pour quelques insultes par eux faites contre le Pavillon du Roi. Il connoit tous les parages qui sont au-delà de la Barre de *Salé*, où il a été esclave. Il doit faire les premières tentatives avec les deux demi Galères, & sera soutenu par la Frégate & les quatre Chebecs. Il y aura plusieurs Bâtimens de charge à la suite de cette Escadre, pour portet les munitions.

V. Il paroît deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, dont l'un confirme les Officiers Mariniers, Matelots

Matelots & autres gens de mer, dans la possession du privilège d'être, pendant l'année de leur service, exempts du logement des gens de guerre, du Guet & garde des Portes des Villes & Châteaux, de Tutelle & Curatelle, de la Collecte des Tailles &c. On y annule l'Arrêt de la Cour des Aides de Rouen contraire à ce privilège. L'autre Arrêt défend de faire des amas de vieux drapeaux, peilles & autres matières servant à la fabrication du Papier, à quatre lieues près des côtes maritimes & des frontières du Royaume, sous peine de confiscation & de trois mille livres d'amende.

VI. Le Roi a accordé au Duc de Randan, Lieutenant-Général de ses Armées & Commandant en Franche-Comté, le Gouvernement de *Blaye* qu'avoit le feu Duc de Saint-Simon. Sa Majesté a disposé du Régiment de Cavalerie-Légère de Volontaires, vacant par la mort du Comte de Friefe, en faveur du Comte de Schönberg, Commandant d'une Brigade de ce Régiment avec rang de Mestre de Camp. Le Comte de Löwenhaupt, Colonel d'Infanterie, a été nommé Colonel-Lieutenant du Régiment d'Infanterie de Madame la Dauphine, vacant par la même mort.

La grossesse de Madame la Dauphine fut déclarée le 15. Avril à la Cour. Cette Princesse est à présent dans le sixième mois.

VII. Les Contrebandiers dont il y a nombre en *Savoie*, recommencent leurs courses dans le Royaume, toujours dirigées par Mandrin, leur fameux Chef. Une bande d'environ cinquante a pénétré le 20. Avril, à cinq lieues de *Grenoble*. Après s'être divisée, elle a passé la rivière de l'*Isere* au Bac de *St. Gervais*. On a envoyé après

après eux une troupe de Volontaires montés, avec ordre de les poursuivre par tout le Royaume. Le lieu où Mandrin se tient & d'où il donne ses ordres à ses gens est inconnu. On compte qu'il ne s'est fixé dans aucun. On voit actuellement son portrait. Un Graveur de Paris s'est avisé de le graver, & l'on y court avec plus d'avidité qu'on ne feroit pour celui d'un homme qui honorerait sa patrie.

VIII. Les derniers avis qu'on a de la Côte de *Coromandel*, portent que quoique la guerre soit toujours allumée dans ce Pays-là entre les François & les Anglois, il ne s'y est rien passé de considérable. Ainsi, au défaut de faits à en rapporter, nous ajouterons les observations suivantes à celles dont on a fait mention, page 412 du présent Journal, concernant l'état des affaires dans les Indes-Orientales, sur lesquelles, comme sur celles de l'Amérique, on jette si fort les yeux par tout.

« Ceux qui connoissent l'*Inde* & la façon
 » dont le commerce s'y fait, sont persuadés que
 » le plus grand avantage qui résultera pour la
 » France des grandes possessions qu'elle y oc-
 » cupe aujourd'hui, sera d'être au pair avec les
 » Anglois dans les envois en Europe. Car, en
 » supposant la tranquillité rétablie, il est cer-
 » tain que les Marchands de *Madras* & du Fort
 » *St. David* seront seuls à faire dans l'intérieur
 » de ces riches domaines, tout le commerce
 » qu'ils y faisoient dans le tems qu'ils apparte-
 » noient aux Maures. S'il y a quelque diffé-
 » rence, c'est qu'ils le feront d'une façon plus
 » avantageuse & plus sûre, puisqu'ils n'ayant plus
 » à craindre les vexations & les concussions des
 » Maures, ils ne seront plus exposés aux pertes
 » qu'ils

» qu'ils avoient à supporter, ni aux banque-
» routes & retardemens qu'ils effuioient par
» ces avanies. On objectera, peut-être, que
» *Pondichery* s'est si fort enrichi pendant la ré-
» volution, qu'il pourra faire seul le commerce
» de tous les Etablissmens François; mais c'est
» une erreur. *Pondichery* & tous les Comptoirs
» de sa dépendance seroient trois fois plus ri-
» ches, qu'il ne leur seroit pas possible de rem-
» plir tous les objets d'un commerce aussi éten-
» du & qui a autant de branche que celui de
» l'Inde. On va même plus loin, & l'on assure
» (toujours en supposant la tranquillité réta-
» blie) que quand même la Compagnie de
» France tripleroit les envois qu'elle a, il seroit
» impossible qu'elle épuisât de marchandises
» des domaines aussi étendus que les siens,
» quand ils seront une fois sur le pied où quel-
» ques années d'un bon Gouvernement peuvent
» & doivent les mettre. D'ailleurs, les Anglois
» auront toujours un avantage singulier sur le
» commerce particulier des François, en ce
» qu'une infinité de denrées d'Europe leur par-
» viennent directement à un frêt modique;
» denrées nécessaires à ce commerce intérieur,
» & que les François ne peuvent avoir que par
» le Magasin de la Compagnie, où on les char-
» ge de cent pour cent au moins pour le béné-
» fice de cette Compagnie. Ne pouvant donc
» vendre à aussi bon marché que les Anglois,
» ils ne pourront entrer en égalité de concur-
» rence avec eux.

» *Pondichery* est le seul Etablissement où l'on
» se soit enrichi par la révolution; mais toutes
» ces richesses ne sont que précaires, dès que Paris
» & le reste de la France ne prennent pas dans
» le

„ le commerce de l'Inde , un intérêt aussi con-
 „ sidérable & aussi suivi que celui de Londres &
 „ le reste de la Grande-Bretagne prennent dans
 „ le commerce de *Madras* , *Bombay* & *Culcutta* .
 „ En Angleterre, comme en France, il n'y a
 „ que ceux qui ont besoin de faire fortune qui
 „ passent en Asie; mais les secours que trouvent
 „ les uns & les autres sont bien différens. Un
 „ François qui passe en Asie est très-heureux,
 „ si sa famille, en état de faire quelque chose
 „ pour lui, veut bien lui donner dix à douze
 „ mille livres tournois. S'il les obtient, il faut
 „ qu'il s'en tienne à ce fonds. C'est en vain qu'il
 „ remueroit tout le commerce pour former une
 „ Société à l'instar de celles qui se forment en
 „ Angleterre &c. „

Mr. Duplex n'est attendu de *Pondichery*, que
 pour le commencement du mois de Juillet pro-
 chain, à cause qu'il n'a pû partir de l'*Inde* qu'au
 mois de Novembre dernier.

Mr. le Duc de Penthièvre revint le 24. Avril
 à *Paris* du voyage qu'il a fait dans toutes les
 Cours & Villes d'*Italie*. Son Alt. Sér. s'est ren-
 duë en droiture chez Madame la Comtesse de
 Toulouse sa mère.

L'annonce faite dans notre dernier Journal des
 services funèbres faits à *Montmédy* & à *Sierk*,
 pour le repos de l'ame de feuë Madame la Ma-
 réchale de Bellisle, nous a attiré de *Sar-Lois*,
 une réquisition d'en faire autant au sujet des Ré-
 vérends Pères Augustins de cette Ville, qui, en
 reconnoissance des bienfaits qu'ils ont reçus de
 la défunte Dame, ont fait aussi célébrer un
 Service

Service solennelle le 6. Mai à la même occasion. Toute leur Eglise étoit tendue de noir avec un Catafalque au milieu entourré de flambeaux. Mr. Despincoux, Commandant de la Place, l'Etat Major & tous les Officiers de la Garnison, le Maire Royal, l'Hôtel de Ville, & tous les Corps des Métiers ont répondu au zèle des Pères Augustins, en assistant à ce Service qui a été exécuté avec la pompe qu'on observe dans ces cérémonies lugubres.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**SPAGNE. Le 29. Mars, le Baron de Wasse-naer, Ambassadeur des Etats-Généraux, reçut un Exprès d'Alicante avec une Lettre de plusieurs Capitaines & Maîtres de Bâtimens Hollandois, qui lui marquoient, qu'ayant leurs chargemens à bord, ils étoient prêts à partir au premier vent favorable pour se rendre à *Amsterdam*, à *Rotterdam*, à *Ostende*, à *Hambourg* &c. ; mais qu'ils n'osoient mettre en mer, à cause des nouvelles qu'ils avoient apprises par rapport aux Algériens, & de la crainte où ils étoient de rencontrer ces Corsaires : Qu'ainsi, ils prioient Mr. l'Ambassadeur, de s'employer pour leur procurer un Convoi de Vaisseaux de guerre Hollandois, ou, s'il ne s'en trouvoit point à portée, de leur en procurer un de Vaisseaux de guerre Espagnols, au cas que la chose fût possible.

Dans l'incertitude où étoit le Baron de Wasse-

naer, s'il y avoit quelque Vaisseau de guerre Hollandois dans les Ports de ce Royaume, & ce Ministre ayant appris qu'il y avoit à *Carthagene* un Vaisseau de guerre Espagnol prêt à mettre en mer, il se rendit chez Mr. Richard Wall, Secrétaire d'Etat, auquel il fit part du contenu de cette nouvelle, & de la nécessité où se trouvoient les Bâtimens de sa Nation d'être protégés par un Convoi. Il le pria aussi de vouloir en parler au Ministre du département de la Marine. Mr. Wall s'en chargea, & étant passé dans le Cabinet de Mr. d'Arriaga, où il s'arrêta environ un quart-d'heure, il vint retrouver le Baron de Wassenauer, auquel il dit : votre affaire est faite. On est déjà occupé dans le Bureau de la Marine à expédier les ordres nécessaires. Ils partiront dès ce soir. Ainsi, vous pourrez, Monsieur, mander à vos Capitaines qu'ils se tranquillisent, & qu'ils peuvent compter sur la protection des Vaisseaux de Sa Majesté.

Le Baron de Wassenauer étant retourné le 30. chez Mr. Wall, pour le remercier de l'expédition des ordres qui avoient été envoyés la veille, & ce Ministre se servant de termes qui exprimoient toute la vivacité de sa reconnaissance, Mr. Wall lui dit, que l'humanité dictoit ces sortes de secours, & que l'amitié les accordoit. Il apprit, en même-temps, à cet Ambassadeur qu'au lieu d'un seul Vaisseau il y en avoit deux de commandés, l'un de 70 canons & l'autre de 60, & qu'après qu'ils auroient escorté les Bâtimens Hollandois jusqu'au-delà du Détroit de *Gibraltar*, ils avoient ordre de croiser sur les Algériens.

Le premier Avril Mr. de Wassenauer a eu une longue conférence avec le même Secrétaire d'Etat.

tat. Elle a eu pour objet l'envoi de quelques Vaisseaux de guerre de Sa Majesté à *Alicante*, pour y mettre les Bâtimens Hollandois à l'abri d'insulte & leur servir de convoi jusqu'à ce qu'ils eussent passé le Détroit de *Gibraltar*; ce qui a été exécuté. La nouvelle d'une résolution si générale ayant été envoyée à *La Haye* par Mr. de *Wassenaer*, les Etats-Généraux l'ont chargé par le retour de l'Express d'en témoigner à la Cour leur vive reconnoissance.

Outre les deux Vaisseaux qui escortent les Vaisseaux Marchands Hollandois, trois de guerre sont sortis le 7. Avril de *Cadix*, ayant sous leur convoi quelques Navires Marchands Espagnols, destinés pour la côte de *Guinée* & pour l'*Amérique*. Cinq Chebecs armés sont aussi sortis de *Carthagene*, pour croiser entre ce Port & celui de *Barcelonne*, & deux Vaisseaux de guerre sont allés croiser entre *Carthagene* & *Mallaga*. En même-tems que l'ordre fut donné à tous ces Bâtimens de faire leurs croisières, ceux accordés aux Hollandois avoient celui de les joindre dans le Détroit de *Gibraltar*, après leur retour, & de croiser ensemble jusqu'à la hauteur du Cap *St. Vincent*.

Ces mesures n'ont pas été long-tems sans produire un bon effet. Les cinq Chebecs armés, commandés par Don Joseph de Flon, Capitaine de Frégate, firent dès le 16. la rencontre de trois Chebecs Algériens, l'un du port de 24 canons, & les deux autres de 22 & de 14. Ils les attaquèrent brusquement. Le combat s'engagea. Il dura quatorze heures, au bout desquelles, les Chebecs Espagnols parvinrent à couler ceux des Infidèles tous trois à fonds; mais après avoir retiré de la mer & sauvé sur leurs

bords, jusqu'à 494 esclaves, tant sains que blessés, parmi lesquels s'est trouvé le fameux Agimouzza, leur Commandant, qui a combattu avec une intrépidité qui tenoit du desespoir. Après que deux des Chebecs de ce Corsaire furent coulés à fonds, & que lui-même eut été blessé, le Commandant Espagnol lui fit crier de dessus son bord, qu'il eût à se rendre. L'Infidèle qui étoit sur le tillac, le sabre à la main, répondit qu'il ne se rendroit point, & qu'on pouvoit le couler à fonds si l'on vouloit. Une bordée qu'on lui lâcha de deux des Bâtimens, acheva de cribler son Chebec, déjà entièrement démâté, & le fit couler à fonds. Les Chaloupes que l'on avoit mises à la mer, retirèrent la plus grande partie de l'équipage, aussi-bien qu'Agimouzza, qui se refusoit encore au secours qu'on lui donnoit. Ce Corsaire est un Renegat, que son expérience dans la Marine avoit élevé au rang de Commandant d'une Escadre de Chebecs. Depuis cinq ans il infestoit les côtes d'Italie, & il étoit venu croiser sur celles d'Espagne, aussi tôt qu'il eut appris que la Régence d'Alger avoit rompu avec les Hollandois.

Après l'action, les Chebecs Espagnols ont conduit leurs prisonniers à *Carthagene*, où ils ont été mis dans le Lazaret. Les Espagnols ont perdu dans le combat huit hommes qui ont été tués, outre Don Pierre Elguero, Lieutenant de Vaisseau & Capitaine d'un des Chebecs. Il y a eu aussi 50 blessés, du nombre desquels est Don Jean Venero, excellent Garde-Marine. Parmi les prisonniers qui ont été faits dans cette occasion, on a reconnu douze Matelots Hollandois. Ils ont déclaré qu'ils avoient appartenu à un Bâtimement de cette Nation qui navigeoit de côte à

côtes

côte. Ce Bâtiment étoit tombé entre les mains de ces Corsaires la veille même du combat.

Trois autres Chebecs Algériens avoient été aperçus pendant ce combat, à quelque distance de la côte; mais soit que le vent ne leur permit pas de venir au secours des premiers, ou qu'ils craignissent de s'engager dans l'action, on les a entièrement perdu de vûe après qu'elle fut terminée. Trois Chebecs du Roi ont remis en mer à leur poursuite.

On parle fort d'un envoi de quelques Vaisseaux de guerre du Roi vers la côte de *Barbarie*, afin de bloquer le Port d'*Alger*; à quoi le voisinage d'*Oran* donne des facilités qu'on n'auroit pas eûes avant la conquête de cette Place. Les autres Puissances Chrétiennes se reveilleront, sans doute, sur l'article des Corsaires à l'exemple de ce qui se pratique en Espagne, où le Roi donne une preuve d'autant plus signalée de la part qu'il prend à l'honneur du Pavillon Chrétien, qu'après avoir fait sentir en d'autres occasions qu'un Roi Catholique ne devoit qu'être par tout en opposition aux Infidèles, montre maintenant que ses secours sont prêts à être accordés indistinctement à ceux contre lesquels ils s'élevent.

II. La Cour a reçu avis de l'arrivée aux *Indes Occidentales* des secours qui y ont été envoyés, pour l'exécution des mesures tendantes à protéger le commerce & la navigation des sujets du Roi dans la Baye de *Honduras*, & à empêcher les Nations étrangères d'y empiéter sur les droits dont ils jouissent à cet égard. Tous les moyens qui peuvent améliorer le commerce d'*Amérique*, & corriger les abus qui s'y sont introduits sous des apparences favorables, entrent aussi

dans les objets de l'attention de cette Cour. Il paroît de tems en tems des Mémoires utiles sur cette matière. L'on en voit un, dans lequel l'Auteur prétend qu'il est très-nuisible pour le commerce du *Mexique*, que l'on ait souffert l'introduction des marchandises de la *Chine* & des *Indes-Orientales* dans ce Pays-là, par la voye des *Isles Philippines*. Voici ce qu'il rapporte touchant l'origine de ce commerce & les effets qui en sont résultés.

« Après la découverte & la conquête des Isles
 » Philippines par les Espagnols, la piété du
 » Monarque qui régnoit alors le porta à envoyer
 » des Missionnaires dans ces Isles, pour y tra-
 » vailler à la conversion des naturels. Ces Mis-
 » sionnaires représentèrent, qu'ils manquoient
 » de vin & de farine pour le Sacrifice de la
 » Messe, & que n'ayant aucune facilité d'en
 » tirer de ces Isles, il étoit nécessaire que le
 » Roi, afin d'éviter la dépense de leur en en-
 » voyer directement d'Espagne, permit au Vice-
 » roi du Mexique de leur en faire transporter
 » par le Port d'Acapulco; attendu que ce Port
 » étant situé sur les côtes méridionales du Me-
 » xique, étoit l'endroit le plus proche d'où ils
 » pussent tirer ces denrées.

» La proposition des Missionnaires ayant été
 » portée au Conseil des Indes, ce Conseil, soit
 » qu'il prévît d'abord les suites qu'elle pouvoit
 » avoir, soit qu'il eût d'autres vûes, s'y opposa
 » vigoureusement; mais le zèle pour la conver-
 » sion des peuples des Philippines, l'emporta
 » sur les remontrances du Conseil. Il fut fait
 » une loi, par laquelle on permit au Viceroi
 » du Mexique d'envoyer tous les ans par le Port
 » d'Acapulco une Frégate du port de 150 ton-

» neaux

» neaux seulement, pour porter à ces Mission-
» naires des vins & des farines, & rien autre
» chose, de quelque nature que ce fût.

» Cette loi fut exactement observée pendant
» quelques années; mais dans la suite les Gou-
» verneurs des Philippines ayant considéré com-
» bien il leur étoit facile de tirer de la Chine
» & des Indes Orientales toutes sortes d'étoffes
» de soyes & de toiles de Cotton, sentirent qu'il
» y auroit un profit considérable à faire pour
» eux sur ces marchandises, s'ils pouvoient les
» introduire dans le Mexique.

» Au lieu d'une Frégate de 150 tonneaux
» accordée par la loi, on a vû des Hourques
» de quinze à dix-huit cens tonneaux, remplir
» tous les ans le Mexique de toutes les étoffes
» de soye d'or & d'argent que l'Espagne seule
» avoit coutume d'y envoyer; & comme les
» Chinois contrefont, avec une adresse admi-
» rable, tout ce qu'on leur porte qui est manu-
» facturé en Europe, ils ont si bien imité les toi-
» les de Bretagne & de Rouen, que les leurs
» travaillées dans ce goût, se débitent non-
» seulement en concurrence, mais même par
» préférence aux toiles Françaises. On a vérifié
» dans la suite, qu'il passoit tous les ans du
» Mexique aux Philippines cinq à six millions
» de piaftres, lesquels passaient ensuite des
» Philippines à la Chine & aux Indes-Orien-
» tales.

» Au moyen de ce commerce (remarque le
» Mémoire) il est évident que les Rois d'Espa-
» gne ont été privés de leurs droits sur la moin-
» dre quantité de marchandises que l'on en-
» voyoit d'Espagne au Mexique, & des droits
» d'entrée sur les marchandises des Philippines

» au Mexique, lesquels tournoient au profit des
 » Viceroyes, ainsi que des droits sur les cinq à
 » six millions de piastres qui sortoient du Me-
 » xique pour les Philippines, & qui ne venant
 » plus en Espagne, ne payoient aucuns droits,
 » & qu'enfin les Négocians Espagnols ont été
 » privés du profit direct qui leur en seroit re-
 » venu &c. »

III. Comme on est à *Madrid* extrêmement attentif au train que prennent les affaires entre la France & la Grande-Bretagne, la Cour attendoit avec impatience des nouvelles touchant la sortie des Flottes que ces deux Puissances ont fait équiper; & ces nouvelles lui étant arrivées, les raisonnemens du public sur leur destination ont cessé; mais sur-tout depuis que l'on est informé, par des déclarations que le Duc de Duras Ambassadeur de France, & le Chevalier Keene Ambassadeur d'Angleterre, ont faites au Ministère, que l'objet de l'une & de l'autre Cour ne tendoit qu'à se renforcer en *Amérique*, & à y soutenir les droits & l'étendue de leurs possessions respectives.

IV. Sur l'avis des diverses difficultés que le nouveau reglement des limites continuë de rencontrer au *Bresil*, où les Indiens ont remporté divers avantages sur les Espagnols & Portugais employés à cet ouvrage, cette Cour & celle de *Portugal* ont donné ordre de transporter au plutôt cinq cens hommes à *Buenos-Ayres*. Ils se sont embarqués le 2. Avril à *Cadix*. Deux jours auparavant le Vaisseau de guerre le *Septentrion* & la Frégate la *Galga*, sont arrivés dans ce Port, venant de *Carthagene d'Amérique* & de la *Havana*. Ces deux Vaisseaux, qui font partie de l'Escadre qui est aux ordres de Don Pedro

Pedro Messia de la Cerda, Chef d'Escadre, avoient à bord quantité de riches marchandises pour le compte du Roi & des particuliers, outre 476455 pesos en pistoles, pesos fuertes & en barre, 1350 marcs d'argent travaillé, 197 Castillanes en bijouterie d'or, 50 marcs de Morrahou, 462 arobes de Cascarille. Ces effets étoient sur le Vaisseau de guerre. La Frégate avoit sur son bord 212314 pesos en pistoles ou argent monnoyé, 429 Castillanes en bijoux d'or, 50 tierçons de tabac en feuilles, 132 caissons & 52 sarrons en poudre, avec diverses autres marchandises.

V. Le Roi a nommé le Marquis de las Amarillas, qui est Lieutenant-Général de ses Armées, à l'importante charge de Viceroi de la *Nouvelle-Espagne*, où il va remplacer le Comte de Revilla Gigedo, qui a rempli le terme pendant lequel il devoit exercer cette Charge. Sa Majesté a donné aussi le Gouvernement de la Ville de *Barcelonne* au Marquis de Cevallos, Maréchal de Camp; celui de *Mallaga*, dont il étoit pourvû, à Don Diegue Marie Ossorio, & le Gouvernement de *Badajos* qu'avoit ce dernier, à Don André Garcia, Maréchal de Camp, Capitaine au Régiment des Gardes Espagnoles. Elle a conféré le Gouvernement de *Tortose* à Don Bernard O-Connor Phaly, Irlandois, aussi Maréchal de Camp. Le Comte d'Azlor nommé au Gouvernement de *Cadix*, est revenu de son Ambassade à la Cour Impériale de *Vienne*, & après avoir rendu compte au Roi des Commissions dont il étoit chargé auprès de Leurs Maj. Impériales, il est allé prendre possession de son Gouvernement.

Le Roi & la Reine sont depuis le 15. Avril rendus

rendus au Château d'*Aranjuez*, avec toute la Cour pour y passer une partie de la belle saison. L'Infant Don Louïs, qui de toute cette année n'a point paru à la Cour, n'a pas été du voyage. Il demeure constamment à *Saint Ildefonse* auprès de la Reine douairière sa mère, & l'on ne parle plus de son futur mariage avec une Infante de Portugal, ni de l'érection d'un Royaume en sa faveur.

P O R T U G A L.

I. Un nouveau Théâtre que le Roi a fait construire à *Lisbonne* pour l'Opéra, est entièrement achevé. Pour le rendre plus solide on n'y a employé que du Bois du Brésil. Ce Théâtre, soit pour sa construction, soit pour les décorations & les autres ornemens, est d'une si grande magnificence, que tout ce qu'il y a dans l'Europe en ce genre ne peut lui être comparé. Aussi en fait-on monter la dépense à deux millions deux cens mille cruzades. Le Roi a assigné aux Ministres des Puissances étrangères deux Loges à ce Théâtre pour assister aux représentations de l'Opéra, où le Sr. Caffarielli, célèbre Chanteur, qui étoit il y a deux ans en France, se fait entendre avec le plus grand applaudissement. Outre une pension de trente-six mille cruzades dont jouit ce Musien, il a logement au Palais, bouche en Cour, & Carrosse entretenu. Les autres Chanteurs & Chanteuses de cet Opéra sont payés à proportion. Les décorations à part d'un Opéra intitulé *Alexandre dans les Indes*, qu'on représenta le 30. Mars, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine, ont couté plus de deux cens mille cruzades. Dépenses bien différentes

férentes de celles qui se faisoient sous le feu Roi, & qui ont lieu dans le tems qu'on publie que le Roi, qui a déjà fait plusieurs emprunts, veût en faire encore un de cent cinquante mille cruzades à cinq pour cent, pour les frais de la Marine.

Sa Maj. a disposé des Evêchés de *Rio di Janeiro*, d'*Angra*, de *Funchal*, de *Maranhão*, & de *Malcapour*. Elle a fait écrire une Lettre Circulaire, par le principal Secrétaire d'Etat, qui a été envoyée à toutes les personnes de la Noblesse, pour leur signifier qu'elles eussent à donner la qualification d'*Altesse* aux trois fils naturels du feu Roi, dont nous avons annoncé il y a deux mois la légitimation, & le mois dernier les Charges dont ils sont pourvûs.

II. Une Flotte de quatorze Navires marchands a mis à la voile du Port de *Lisbonne* pour la *Baye de Tous les Saints*. Un Vaisseau de guerre y est au contraire arrivé, venant de *Rio di Janeiro*. Il a apporté pour le Roi un million & 420 mille cruzades en or, & un million 394 mille 443 cruzades en or pour les Commerçans & près de 400000 cruzades en argent. On a reçu par cette voye des Lettres de la *Nova Colonia*, portant, que le Général *Gomes Freyre*, après avoir surmonté bien des obstacles, avoit poussé avec les troupes du Roi jusqu'à la rivière de *Jacubi*; que le Général *Andonaique*, Commandant les troupes Espagnoles, avoit également avancé 60 lieues en avant; mais que se trouvant sur la rivière du *Tigre*, dans l'intention de pénétrer jusques à *Ibicu*, il n'avoit pû le faire faute de voitures & de provisions, & qu'ainsi se voyant dans la nécessité de rétrograder pour chercher une position avantageuse, & où il pourroit

roit fournir à son Armée les commodités nécessaires, il avoit fait donner part de ce dessein au Général, qui tint là-dessus un Conseil de guerre, dans lequel on délibéra si l'Armée Portugaise devoit conserver sa position, ou si elle devoit également rétrograder pour la commodité des vivres. Tous les Officiers ayant été d'avis qu'on devoit conserver le terrain qu'on avoit gagné, le Général envoya un Officier au Commandant Espagnol pour en apprendre quand il seroit en état de se remettre en marche pour agir conjointement avec les Portugais, qui n'étant qu'auxiliaires, ne pouvoient agir seuls, & qu'en attendant S. E. protestoit contre toutes les dépenses que ce retardement & cette inaction causoient à la Couronne de Portugal. Les Lettres du Camp des Portugais, par lesquelles on a appris ces particularités, sont du 24. Septembre; mais on en a d'autres de *Rio Grande* du 5. Octobre qui ajoutent, que la veille l'Officier que Mr. Gomes Freyre avoit envoyé au Général Andonaïque, y avoit repassé & avoit dit, que les Espagnols ayant commencé leur retraite, ils avoient été poursuivis & attaqués par les Tapas, & que quoique la victoire fût restée aux premiers, ils avoient cependant continué leur retraite pour *Buenos-Ayres*, tant à cause de la grande désertion, que faute de chevaux & de bœufs. Ces mêmes Lettres ajoutent, que par une suite de cet événement, l'Armée Portugaise devoit infailliblement rétrograder jusqu'à la rivière de *Pardo*. Voilà ainsi encore une campagne passée inutilement; & comme les Généraux doivent attendre de nouveaux ordres de leurs Cours avant de recommencer les opérations, les Marchands de *Rio di Janeiro* ont eu
le

le courage d'envoyer de nouveau leurs marchandises à la *Nuova Colonia*, & au départ des dernières Lettres on y chargeoit deux Navires pour cette Place que les Portugais ont droit de conserver jusqu'à ce que les Espagnols leur ayent remis les sept Villages, dont les Tapas disputent l'approche à l'Armée combinée. Jusques ici on n'a encore posé que trois bornes, & la dépense de ces opérations monte déjà pour cette Cour seule à trois millions de cruzades.

Mais un Vaisseau de guerre destiné pour *Goa*, & un autre de la Compagnie Asiatique mirent le 12. Avril à la voile pour porter au Général Gomez Freire, des ordres suivant lesquels il aura seul à faire la conquête des trois Villages des sept Missions, qui doivent être incorporés aux Domaines de la Couronne; ainsi, les Espagnols n'auront plus qu'à mettre les Portugais en possession des quatre autres.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

NAPLES. I. Tout continué d'être parfaitement tranquille dans toute l'Italie, où l'on croit pouvoit compter de plus en plus sur le maintien d'une tranquillité durable. Le changement arrivé en *Turquie* par la mort de Mahomet V. & par l'avènement d'Osman III. au Trône Ottoman, intéressoit autant la Cour de *Naples* que d'autres, vû le Traité de paix & de commerce que le Roi, peu de tems après son avènement à la Couronne, avoit conclu avec le feu Grand Seigneur, & l'on attendoit d'apprendre

dre de *Constantinople* ce que son successeur déclareroit sur ce Traité, lorsqu'un Courier apporta la nouvelle, que Sa Hauteſſe vouloit l'observer exactement & vivre en paix avec Sa Maj. La réſolution fut priſe d'abord après d'envoyer à *Oſman III.* un Ambaſſadeur pour le complimenter ſur ſon avènement au Trône, & lui propoſer le renouvellement du Traité. Le Miniſtre que le Roi employera pour exécuter cette commiſſion, fera chargé de remettre de beaux préſens de ſa part au Sultan.

II. Il eſt ſurvenu un différend entre cette Cour & celle de *Rome*, touchant la nomination aux Bénéfices vacans par la mort du Cardinal *Coſcia*. Le Roi prétend que comme ces Bénéfices ſont ſitués dans ſes Etats, c'eſt à lui que la nomination en appartient. Le Pape réclame de ſon côté le même droit, par la raiſon que ce Cardinal étoit conſidéré comme ſujet du *St. Siége* avant qu'il paſſât dans le Royaume de *Naples*. On ne croit cependant pas que ce différend tire à des ſuites.

III. Les courſes des Corſaires de *Barbarie*, qui infeſtent plus que jamais les mers d'*Italie* & d'*Eſpagne*, ont porté le Capitaine de *Martinez*, Chef d'Eſcadre, à préſenter au Roi un projet pour conſtruire des Chebecs qui puiſſent aller à rames & à voiles comme ceux des *Algériens*, afin de ſ'en ſervir avec plus de ſuccès pour donner la chafſe à ces *Pirates*. Ce projet a été approuvé, & l'on eſt actuellement à la conſtruction de pareils Bâtimens, dont on eſpère de retirer bientôt de bons ſervices. En attendant, *Mr. de Martinez*, déjà connu pour ſes belles actions en mer contre les *Corſaires*, ſe trouvant le 6. *Avril* dans la mer *Adriatique*, avec quatre Chebecs,

Chebecs, découvrit vis-à-vis le Cap de *Sainte Marie* deux Bâtimens de Barbarie ; c'étoient deux Corsaires Tripolitains. Il ordonna sur le champ au Commandant d'un des Chebecs qui l'accompagnoient, de s'attacher à un de ces Pirates, & il se réserva de poursuivre lui-même l'autre. Celui auquel il voulut donner la chasse s'étant apperçu de sa manœuvre, s'appliqua à gagner de voiles & à tâcher de se jeter dans un Port de l'*Albanie* ; mais le vent lui fut contraire. Mr. de Martinez l'atteignit, le combattit, & l'obligea à se rendre. Cette prise est de 13 canons, 20 pierriers & de 95 hommes d'équipage, dont 69 ont été mis aux fers, le reste ayant été tué dans le combat. Elle a été envoyée à l'Isle de *Nisira* dans le Golfe de *Pozeuolo* pour y faire sa quarantaine ; & le Chebec du Roi qui a fait la capture, est allé finir la sienne en pleine mer, où Mr. de Martinez continuera de croiser avec ses trois autres Chebecs. Le Roi a témoigné à ce Capitaine, qui étoit venu lui faire rapport de son nouvel emploi, la satisfaction la plus sensible que ses preuves continues de valeur lui causent.

Quelques jours avant la prise faite du Corsaire de *Tripoli*, un Bâtiment François, commandé par le Capitaine Jean Cefard, Provençal, périt malheureusement dans le Golfe même de *Naples*, entre *Castella-Mare distalia* & la *Tour l'Annonciade*, à quinze miles seulement de *Naples* ; & ce par une affreuse tempête, occasionnée par un furieux vent d'Oüest qu'il fit. Le Capitaine & deux passagers Maltois ont été noyés ; mais le reste de l'équipage a eu le bonheur de se sauver. On regrette beaucoup le Capitaine Cefard, qui étoit un Marin très-expérimenté.

menté. Son Bâtiment venoit de l'Isle de *Malthe* & étoit richement chargé.

IV. Le Marquis de Fogliani, quoique nommé à la Viceroyauté de la *Sicile*, n'a pas encore donné la démission de ses charges ; ce qui picque la curiosité de savoir par qui il sera remplacé dans l'important poste de Secrétaire d'Etat. Ce Seigneur a été vivement touché du triste sort arrivé à l'Abbé Scotti son neveu, dont nous annonçons le naufrage sur la fin de notre présent Journal.

Le Mont *Vesuve* vomit de nouveau de la fumée & des flammes. Le Mont *Gibel* en *Sicile* en fait autant.

ROME. I. Les affaires de l'Eglise de France semblent absorber toute l'attention du public. On ne s'entretient presque d'autre chose à *Rome*, & l'ordinaire de ce Pays-là est toujours attendu avec une extrême impatience. Au contenu des Lettres que le Pape reçut au commencement du mois d'Avril de Mr. Gualtieri, son Nonce à la Cour de France, Sa Sainteté parut faire grande attention ; beaucoup de mouvemens ont été occasionnés aussi parmi divers Cardinaux, au sujet des Lettres qu'ils avoient reçues de *Paris* par la même poste, & il y eut en même-tems grand concours de Prélats chez le Comte de Stainville, Ambassadeur de France. Le premier mobile de ces mouvemens n'étoit pas difficile à pénétrer ; c'étoit l'Arrêt du Parlement de *Paris* du 18. Mars dernier, qui recevoit le Procureur-Général du Roi Appellant comme d'abus de l'exécution de la Bulle *Unigenitus*, & déclaroit, qu'il y avoit abus dans l'exécution de cette Bulle. Nonobstant le bruit que cet Arrêt a fait dans *Rome*, on remarque que le Pape ne s'est expliqué sur ce sujet qu'avec la modération & la sagesse
qui

qui président à tous ses discours. Après quelques entretiens tenus sur cette matière avec divers Cardinaux ; Sa Sainteté a fait écrire à Mr. Gualtieri pour l'informer de ses sentimens à cet égard, & pour le charger de seconder les démarches tendantes au rappel de l'Archevêque de *Paris*. La nouvelle de la cassation de l'Arrêt dont nous parlons, est arrivée deux ordinaires après la première. On s'y étoit attendu.

II. Le Pape ayant été informé de la catastrophe arrivée à l'Abbé Don Camille Scotti, qui devoit porter la Barete au Cardinal de Cordoue, & qui a eu le malheur de se noyer à la vûe du Port de *Genes*, Sa Sainteté a nommé le Chevalier Marcolini pour aller à sa place s'acquitter de cette commission. Elle a tenu le 22. Mars un Consistoire, dans lequel, outre plusieurs Evêchés, elle proposa celui de *Wirtzbourg* en faveur du Comte de Seinsheim ; & sur les instances qui furent faites ensuite au nom du nouvel Evêque, pour obtenir le *Pallium*, le St. Père l'accorda, & il fut remis le lendemain à son Procureur par le Cardinal Corsini.

III. Dans le nombre de Princes & de Seigneurs que la piété autant que la curiosité attire tous les ans vers les Fêtes de Pâques à *Rome*, il s'est trouvé le jeune Prince de la Tour & Taxis, qui voyage. Il a reçu les honneurs & les politesses de la part de divers Cardinaux & Seigneurs Romains, qu'on est en habitude de faire aux personnes d'un haut rang, & le Souverain Pontife à qui il a été présenté, lui a fait tout l'accueil possible. Le Baron Erneste-Xavier d'Eberstein, a reçu un même accueil du St. Père qui l'embrassa tendrement, & s'entretint long tems avec lui. Ce Seigneur, que le Comte de Lagnasco,

Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, avoit présenté au Pape, est d'une illustre Famille de Saxe. Il embrassa en 1748 la Religion Catholique, & deux de ses frères firent aussi peu de tems après, à son exemple, l'abjuration du Luthéranisme. Le Baron d'Eberstein est venu à Rome en habit de Pèlerin.

IV. La Congrégation de *Propaganda Fide* a reçu des Lettres de la *Chine*, qui annoncent le bon état des Missions dans cet Empire. Non-seulement les Chrétiens n'y sont plus inquités; mais ils exercent leur Religion publiquement, & jouissent d'une protection déclarée à cet égard.

GENES. Cette République regardant toujours les habitans de *San-Remo* comme ses sujets immédiats, & étant persuadée que c'est à elle qu'appartient privativement le droit de les gouverner sur le pied qui lui paroît le plus convenable, elle a pris la résolution d'y faire construire une Citadelle, afin de les tenir en bride dans les occasions où ils voudroient exciter de nouveaux mouvemens. Mais tout est à présent tranquille dans cette Ville dégradée par la République; & le silence est gardé sur les suites qu'ont produites son soulèvement, de même que sur l'affaire, à peu près semblable de *Campo-Freddo*, qui a été rapportée dans nos Journaux en son tems, comme celle de *San-Remo*. Comme les Corfes sont depuis un tems sans plus remuer, on s'attend que la tranquillité trouvera aussi une fois à se fixer dans cette Isle, après tant d'années que la discorde l'a déchirée.

Le Margrave de Brandebourg-Bareith & la Margrave son épouse, voyagent à présent dans l'Italie. Après avoir fait un séjour de quatre mois

mois à *Avignon*, Leurs Alteſſes Royale & Séréniffime en partirent le premier Avril, accompagnées par la principale Nobleſſe de cette Ville & du Comtat juſqu'au paſſage de la *Durance*. Mr. Paſſionci, Vice-Légar du Pape, étoit allé la veille leur ſouhaiter un heureux voyage. Etant arrivées à *Genes*, l'on s'eſt empreſſé de leur rendre toutes les marques d'honneur qu'a pû permettre l'*incognito* qu'elles ont gardé, auſſi-bien que le peu de tems de leur ſéjour dans cette Ville.

DIFFÉRENS ENDROITS.

Le Gouvernement de la *Lombardie-Autrienne* a conclu avec celui des Etats de *Parme*, de *Plaiſance* & de *Guaſtalla*, une Convention pour ſe rendre mutuellement les voleurs, aſſaſſins & autres délinquans qui ſe refugieront ſur le terriroire de l'une ou de l'autre domination.

Les côtes de *Toſcanè*, comme celles des autres Etats de l'*Italie*, ſont infeſtées depuis la mi-Avril par pluſieurs Corſaires Algériens, qui arrêtent tous les Navires étrangers, dont ils examinent les paſſeports avec beaucoup d'attention. Deux Bâtimens avec Pavillon Impérial, l'un deſquels venoit d'*Ancone*, & dont l'autre étoit deſtiné pour *Veniſe*, ont été pris par ces Corſaires, qui les ont envoyés à *Alger*.

L'Abbé Comte de Bernis, Ambaſſadeur de France auprès de la République de *Veniſe*, partit le 21. Avril pour Veniſe, prenant ſa route directement ſur *Paris*, pour rendre compte au Roi ſon Maître de pluſieurs affaires importantes, & entre-autres des dernières commiſſions qu'il a exécutées à la Cour de l'Infant-Duc, où il

avoit été envoyé. Il n'y a aucun lieu de douter qu'elles n'ayent eu pour objet des matières très-intéressantes, & qui auront une influence nécessaire sur le système politique en Italie.

Le Comte de Viry, que le Roi de Sardaigne a nommé son Envoyé Extraordinaire à la Cour de la Grande-Bretagne, pour y remplacer le Comte de Peronne, a ordre de se rendre directement à *Hannover*, afin d'y résider pendant le séjour que Sa Maj. Britannique y fera, & de la suivre à son retour en Angleterre.

Le Duc de Penthièvre ayant fait le tour des principales Villés d'Italie, est revenu à *Milan*, où il a pris congé du Duc de Modene son Beau-père. Il s'est rendu de là à *Turin*, & y a reçu de Sa Maj. Sardaignoise la réception la plus honorable. De-là ce Prince a continué son retour en France.

Le Duc de Modene est revenu le 29. Avril de *Milan* à *Modene*. Il s'est depuis rendu à *Reggio*, où la Foire & sur-tout les Opéras ont attiré une foule d'étrangers.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

VIENNE. I. La révolte qui s'étoit élevée en *Croatie* parmi les *Warasdins*, & qui avoit gagné dans l'*Esclavonie*, est apaisée. Les Turcs ont refusé l'azile aux mutins de ces deux Provinces qui avoient voulu se réfugier sur le territoire de la Porte. Cette révolte a été portée à de plus grands excès qu'on ne le débroit d'abord.

d'abord. Outre le massacre de quelques Officiers des troupes de l'Impératrice-Reine, plusieurs Châteaux & Seigneuries ont été ravagés par les Paysans rébelles. Le dommage qu'ils ont causé a monté à plus de trois cens mille florins. La levée des contributions pour l'entretien des Milices leur a servi de prétexte pour exciter les mouvemens tumultueux qu'ils ont faits. Le Comte de Draskowitz, Commandant Général dans le Cercle des Warasdins, voyant que la rébellion commençoit à s'y étendre, détacha contre les soulevés un gros Corps d'Infanterie & de Hussars, qui les disperserent dans les Bois, & ramenerent divers prisonniers, que l'on a exécutés à mort sur le champ, afin d'imprimer la terreur parmi les autres. Deux Commissions ont été établies pour prendre à fonds la connoissance des causes justes de cette rébellion, & pour punir les Chefs qui peuvent l'avoir excitée. L'une de ces Commissions, à la tête de laquelle est Mr. le Comte de Neipperg, Felt-Maréchal, connoit de ce qui regarde le Militaire : L'autre, à laquelle préside le Comte Michel d'Althan, Vice-Président du Tribunal de Justice, & l'un des Magnats du Royaume de Hongrie, prend connoissance des affaires dont la décision appartient aux Juges Civils.

II. Après l'arrivée d'un Courier, dont les dépêches annonçoient l'arrivée du Roi de la Grande-Bretagne à *Hannover*, il s'est tenu une conférence entre le Comte de Kaunitz-Rittberg, Grand Chancelier de la Cour, & Mr. Keith, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de *Londres*. Elle a roulé sur les mesures que Sa Maj. Britanique se propose de mettre en usage, pendant son séjour en Allemagne, pour amener à une

heureuse conclusion les affaires qui restent à régler avec les Cours de *Berlin* & de *Dresde*, sur-tout avec la première. L'affaire de l'élection d'un Roi des Romains doit aussi être agitée; & , comme on croit qu'elle se consommera pendant le même séjour du Roi d'Angleterre à *Hannover*, il n'est pas que cette matière ne soit entrée dans la conférence des deux Ministres.

III. L'Impératrice-Reine donnant de nouvelles marques de son heureuse fécondité, ne fera cette année aucun voyage, mais seulement des promenades, telles que de *Vienne* à *Schönbrunn*, & à *Luxembourg*, où elle s'est rendu le 29. Avril avec l'Empereur son auguste Epoux & les Archiducs & Archiduchesses aînés.

IV. Ce fut le 16. Avril que l'Envoyé Extraordinaire du Grand Seigneur Ali-Effendi, Trésorier de la Porte, arriva à *Schwechat*. Il envoya de cet endroit son Secrétaire avec quelques Janissaires & Domestiques à cheval au Comte de Colloredo, Vice-Chancelier de l'Empire, pour lui notifier son arrivée dans le voisinage de *Vienne*. Il fit aussi la même notification au Comte de Kaunitz, en qualité de premier Ministre d'Etat de l'Impératrice-Reine; & après qu'on lui eut présenté des rafraichissemens dans le goût de sa Nation, il fut conduit au Fauxbourg de *Leopold*, où il examina le quartier destiné pour l'Ambassade, & retourna ensuite à *Schwechat*. Le 19. il en partit, & est arrivé à *Vienne* avec une suite de 53 personnes, & sous une escorte de deux Compagnies du Régiment de Radicati, Cuirassiers. Un Lieutenant & 50 hommes montent journellement la garde devant son Quartier au Fauxbourg de *Leopold*, où il est défrayé. Le 29. il eut son audience du Comte de Colloredo,

no. Mr. de Seleskowitz, Interprète de la Cour pour les Langues Orientales, étoit allé, dans un superbe Carrosse à six chevaux de ce Seigneur, le prendre à son Hôtel, d'où la marche se fit dans l'ordre suivant.

Un Capitaine & 40 Soldats du Régiment de Colloredo. L'Ecuyer de l'Envoyé. Trois chevaux caparaçonnés à la Turque, conduits par trois Palfreniers. Deux Ecuyers de l'Envoyé à cheval. Son Secrétaire à cheval, portant la Lettre du Grand Vizir au Vice-Chancelier. Deux Valets de pied de l'Interprète. L'Envoyé de Sa Hauteffe dans le Carrosse de parade du Comte de Colloredo, dont il occupoit le fonds, Mr. de Seleskowitz étant placé sur le devant. Trois Valets de pied & un Heidnque du Vice-Chancelier marchaient aux côtés du Carrosse, ainsi que douze Domestiques de l'Envoyé & son Bas-Chiobadar, revêtu d'un Caffetan, & portant sur ses mains le Turban de cérémonie de l'Envoyé. Après quoi venoient quatre autres Officiers de l'Envoyé, & son Kiaïa accompagné de deux Chiobadars. La marche étoit fermée par vingt hommes du Régiment de Colloredo, ayant à leur tête le Prince de Mansfeld, Lieutenant de ce Régiment.

L'Envoyé étant arrivé à l'Hôtel de la Chancellerie de l'Empire, y trouva un Lieutenant avec vingt-sept hommes, qui lui présentèrent les armes. Etant monté ensuite l'escalier, au haut duquel il fut reçu & complimenté par deux Secrétaires de la Chancellerie, ils le conduisirent par plusieurs Salles, qui étoient remplies de Conseillers Privés, de Généraux, de Chambellans & d'autres personnes de distinction, jusques dans la Salle d'audience, où le Comte de Colloredo, vêtu

vêtu d'un habit d'écarlatte brodé d'or & ayant le cordon de l'Ordre de la Toison d'or tout brillant de pierreries, étoit assis dans un fauteuil le chapeau sur la tête, ayant à sa droite plusieurs Conseillers Privés, & à sa gauche Mr. de Gundel, Référéndaire de l'Empire. Diverses personnes de la Noblesse achevoient de former le cercle. L'Envoyé salua à la manière Turque le Comte de Colloredo, qui se leva & se découvrit, faisant signe à l'Envoyé de se placer dans un fauteuil qui étoit vis-à-vis, & ils s'affirent en même-tems. Après les complimens réciproques on servit des rafraichissemens, & la visite étant terminée, l'Envoyé fut reconduit à son Hôtel.

Le 30. Ali-Effendi eut aussi son audience publique du Comte de Kaunitz-Rittberg, Grand Chancelier de la Cour. On y a observé le même cérémonial qu'à celle du Comte de Colloredo. Le 12. Mai, cet Envoyé a eu son audience publique & solennelle de l'Empereur, & le 14. de l'Impératrice-Reine.

V. Le fanatisme des Vampires, ou des Morts revenans de leurs tombeaux pour sucer le sang des vivans, a fait bruit dans un certain public il y a du tems. La chose comme oubliée s'est réveillée dans la *Haute-Silese*, jusques-là que la crédulité frappée prêtant à ces Vampires des preuves d'existence & des manœuvres incompréhensibles, on s'est porté à faire déterrer des Morts, comme de prétendus succurs de sang, à leur couper la tête, leur percer le cœur, & brûler ensuite leurs corps : Exécution, disoit-on, après laquelle on a cessé d'être en crainte sur cette nouvelle espèce de revenans. L'Impératrice-Reine informée d'une idée si ridicule, a fait adresser à la Régence de la *Haute-Silese*,
un

Un Referit conçu dans les termes les plus sages & les plus propres à faire impression. S. M. Imp. y témoigne la peine avec laquelle elle a appris, que des idées si destituées de raison y avoient pû séduire les habitans au point de regarder comme véritables des choses qui n'avoient jamais eu d'existence que dans leurs cerveaux frappés. Elle ordonne de ne rien négliger pour les convaincre, par des preuves sensibles, de la foiblesse des préjugés auxquels la crédulité de leur esprit les a entraînés. Elle regarde l'exécution qui s'est faite dernièrement de cadavres déterrés, comme une action qui répugne à l'humanité & au bon ordre. Et comme par les informations qui ont été prises, Sa Maj. Imp. a scû que cette expédition avoit été faite à l'inscû des Magistrats, elle veut que les auteurs en soient recherchés, & que l'on procède contre eux suivant la disposition des Loix qui tendent à réprimer toute innoyation contraire au bien public.

VI. L'arrivée de deux Couriers de *Constantinople*, dépêchés par le Baron de Schwacheim, nouveau Ministre de Leurs Maj. Imp. à la Porte Ottomane, a occasionné quelques conférences de Ministres, en ce que ces dépêches ont apporté la nouvelle de divers grands changemens, qui ont suivi l'arrivée à *Constantinople* du nouveau Grand Vizir Ali-Pacha Hekim Oglou; changemens qui signalent son crédit. Ce fut le 27. Mars, comme le portent les Lettres de Mr. de Schwacheim, que ce premier Ministre de la Porte arriva à *Constantinople* venant de *Trebisonde*, avec une suite nombreuse. Il alla d'abord au Serrail rendre ses respects au Grand Seigneur, qui le reçut avec affection, & l'installa aussi-tôt dans

Turquie.

dans sa nouvelle dignité. Le même jour, ainsi que le lendemain furent signalés par de grandes réjouissances que le peuple & les Janissaires firent pour célébrer sa venue. Etant d'un caractère plus vif que ne le sont ordinairement les Turcs, plusieurs Ministres de la Porte paroissent craindre son retour; & l'événement a fait voir que leurs craintes étoient fondées. Dès le lendemain de son arrivée quatre disgraces éclatantes ont annoncé le changement qui produisoit sa présence. Le Capitan-Pacha, ou Grand Amiral de l'Empire Ottoman, a été déposé, & mis à bord d'une Galère pour être conduit dans l'Isle de *Lemnos*. Le Bostangi-Bachi, ou Intendant des Maisons de plaisance, Jardins & Bosquets du Grand Seigneur, a été privé de son emploi, & envoyé pareillement en exil. Le Hamadar-Aga, ou Trésorier de la Cassette du Sultan, a reçu ordre, au moment qu'il se dispoit à entrer dans l'appartement de Sa Hautesse, de rendre les clefs & les régîtres de son Bureau, & de se retirer au Grand Caire: Isaac Aga, Surintendant des Doûlanes, a été enlevé de chez lui le 30, & renfermé aux *Sept Tours*. On a transporté au Serrail tout l'argent qui se trouvoit dans les Bureaux de sa recette. On a aussi saisi dans sa maison de la Ville & dans ses maisons de campagne, des sommes très-considérables à lui appartenantes. Dix jours après ces changemens, il en arriva un nouveau. Le Kiaïa-Bey, dont la fonction revient à celle de Secrétaire d'Etat, a été déposé. Le Grand Vizir a placé dans ce poste le Secrétaire qu'il avoit auprès de lui, étant Pacha de *Trebisonde*. Le Capitan-Pacha a été remplacé par le Vice-Capitan, nommé *Soliman*, qui étoit le second Amiral
de

de l'Empire, & qui passe pour être plus versé dans la connoissance de la Marine que son prédécesseur. Tous changemens qui signalent le retour d'un Ministre remis pour la troisième fois à la tête des affaires, & qui font juger qu'il aura un pouvoir & une autorité moins limités que n'en ont eu aucun de ses prédécesseurs. Sa Hauteesse paroît avoir une très-grande confiance dans ce nouveau Vizir.

Ce qui est encore à remarquer, c'est l'influence de la Sultane mère dans les affaires. Aussi les Ministres de la Porte & ceux des Puissances étrangères ont-ils une grande attention à captiver sa faveur. Comme cette Princesse est née Grecque, on assure qu'elle a conservé les sentimens du Christianisme, & qu'elle y est intérieurement attachée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle protège beaucoup les Chrétiens, & que depuis l'avènement de son fils au Trône, elle a fait distribuer d'abondantes charités aux différens Hospices que les Nations Européennes ont à *Constantinople*. Avec ces avis confirmés, on a celui d'une résolution prise dans le Divan de confirmer solennellement le Traité de *Belgrade* avec les Cours de *Vienne* & de *Russie*, de même que celui avec la République de *Venise*, & le Traité d'alliance avec la *Suede*.

Les divers Etats d'Allemagne ne nous présentent ce mois-ci rien de fort intéressant à ajouter à ce qui en a été rapporté le mois passé.

On apprend du *Meklembourg* que les différends qui ont subsisté, depuis un si grand nombre d'années entre le Duc & la Noblesse, & qui avoient

avoient pris naissance pendant la vie du Duc Charles-Leopold, venoient d'être terminés à l'amiable par une Convention qui avoit été signée le 19. Avril à *Rostock*. Nous avons donné en son tems dans nos Journaux, tout le détail des longues disputes qu'il y a eu dans le *Meecklembourg* entre le Duc & la Noblesse de ce Duché.

Le Roi d'Angleterre, qui est à *Hannover* depuis le commencement de Mai, a reçu les complimens des Envoyés de divers Souverains sur son arrivée. Sa Maj. se dispose à faire la revûe des troupes de cet Electorat. Les trois jeunes Princes de Hesse-Cassel, ses petits-fils, sont toujours à *Göttingen*, d'où ils doivent venir la saluer à *Hannover*. Le Prince Héréditaire leur père, ne paroît pas devoir retourner encore de si-tôt de *Hambourg* à *Cassel*. Du moins on sçait qu'il ne fait nulles dispositions pour y revenir. De tous les Ministres qu'il voit le plus fréquemment, c'est le Comte de Raab, Ministre de Leurs Majestés Impériales auprès des Hambourgeois, & dans la Chapelle duquel il entend tous les jours la Messe. Le Comte de Raab se fait de son côté un vrai plaisir de contribuer à tout ce qui peut rendre à ce Prince le séjour de *Hambourg* agréable.

Nous avons à annoncer un événement pareil à celui qu'a présenté le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel. Le Duc régnant de Deux-Ponts, Comte Palatin du Rhin, vient de rentrer, comme lui, dans le sein de l'Eglise. Il a abjuré le Luthéranisme & embrassé la sainte Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Il a fait son abjuration & sa profession solennelle de Foi, entre les mains du Cardinal de Soubise, Evêque de *Strasbourg*.

Straßbourg. Son Altesse Sérénissime a écrit elle-même au Pape pour lui donner formellement part de son heureux changement.

Le Roi de Pologne Electeur de Saxe se rend actuellement à *Fraustadt*, afin d'y donner l'audience qu'y attend l'Ambassadeur Ture; & quelques jours après, ce même Ambassadeur aura son audience de congé. Avant le départ de Sa Maj. de *Dresde* le Chevalier Hanbury Williams a pris la sienne. Il va remplir à *Petersbourg* l'Ambassade de la Cour Britannique.

Le Cardinal - Evêque & Prince de Liege arriva le 26. Avril à son Evêché de *Freggingen*. L'Electeur de Baviere son neveu est allé peu de tems après lui faire une visite. Son Altesse Eminentissime s'est depuis rendu à *Munich*: Et comme on le pense, c'est pour y faire, du moins en son Evêché, un séjour de plusieurs années.

Pour ne pas passer une seconde fois l'article des Naissances, Mariages & Morts, nous renvoyons au mois prochain celui du Nord.

A R T I C L E V I I.

Qui contient la Naissance, les Mariages & les Morts de Princes & autres personnes Illustres, depuis deux mois.

NAISSANCE. La Duchesse d'Ahrenberg, épouse du Duc de ce nom, accoucha le 18. Avril à *Bruxelles* d'un Prince.

MARIAGES. Messire Jean-Baptiste Calixte de Montmorin, Marquis de St. Herem, Colonel du Régiment d'Infanterie de son nom, au service de France, fut marié le 8. Avril à *Paris*, avec Mademoiselle le Tellier, fille de Messire François-

François-Louïs le Tellier, Comte de Rebenac, Marquis de Souvré, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Christien &c.

Le 10. se fit à *Vienne* le mariage du Prince d'Aversperg avec Mademoiselle la Comtesse de Neipperg, fille du Comte de ce nom, Chevalier de la Toison d'or, Felt-Maréchal des Armées de l'Impératrice-Reine, Gouverneur de la Province de Luxembourg &c. Leurs Majestés Impériales ont honoré ces épousailles de leur présence. La bénédiction nuptiale a été donnée par l'Archevêque de *Vienne*. Les nouveaux mariés ont été admis ensuite avec les plus proches parens à la Table Impériale.

Le Prince d'Ardore, fils aîné du Prince de ce nom, épousa à *Naples* la fille du Prince de Castropignano. La bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la Chapelle du Palais par le Cardinal Serfale, Archevêque de *Naples*.

MORTS. Marie-Beatrix Comtesse douairière de Dietrichstein, née Comtesse des Ursins de Rosenberg, est décédée le 6. Février à *Vienne*, ayant 66 ans. Cette Dame est fort regrettée pour ses belles qualités.

Le 9. mourut à *Utrecht*, Messire Thierry, Baron de Lockhorst, l'un des Membres de l'Ordre de la Noblesse de cette Province, & Grand Bailly de la Ville d'*Utrecht*. Il n'avoit pas encore 47 ans accomplis.

Le Marquis Scipion de Maffei est décédé à *Verone* dans un âge avancé, & après une longue maladie. Le rang distingué qu'il tenoit dans la République des Lettres, & la réputation qu'il s'y étoit acquise par ses savans Ecrits, rendent sa perte digne des regrets de tous ceux qui aiment la belle Littérature. Il joignoit à ce que
les

les talens ont de plus relevé dans ce genre , un commerce aimable & des mœurs douces , qui faisoient l'agrément de tous ceux avec lesquels il étoit lié. Ses Ecrits ne respirent que la vertu. Aussi est-il mort dans les sentimens de religion qu'elle inspire à ceux qui savent la bien pratiquer. Le Marquis de Maffei étoit Membre des plus célèbres Académies de l'Europe.

Le Comte de Colloredo, Vice-Chancelier de l'Empire, a perdu le 23. Février la Comtesse sa mère, morte à *Vienne* dans la 86me année de son âge.

Le Duc de Saint Simon, âgé de 80 ans, est aussi mort à *Paris*. Ce Seigneur, le dernier de sa Famille, étoit Pair de France, Grand d'Espagne de la première classe, Vidame de Chartres, Gouverneur des Ville, Château & Citadelle de *Blaye*, ainsi que du Fort de Medoç, Grand Bailly & Gouverneur de Senlis & du Pont Sainte Maxence. Il avoit été du Conseil de Régence, ensuite Ambassadeur du Roi en Espagne, & en 1728 Sa Majesté le créa Chevalier de ses Ordres.

Le 28. mourut dans la même Ville Marie-Claude d'Entremont Comte de Bellegarde, Chambellan du Roi de Pologne Electeur de Saxe, Lieutenant-Général de ses Armées, & qui étoit revêtu du caractère d'Envoyé Extraordinaire & de Ministre Plénipotentiaire de ce Prince auprès du Roi de France.

Mr. de Lely, Lieutenant-Général de l'Infanterie de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, est mort dans le mois de Mars ; de même que le Baron de Kinner de Scharffenstein, qui, depuis 44 ans, a été revêtu de l'Emploi de Résident de la Cour Impériale de *Vienne* auprès
de

de la République de Pologne.

Le 3. Février mourut à Metz Madame le Doux de Melleville, épouse de Mr. de Montholon, Chevalier Conseiller du Roi en tous ses Conseils; premier Président du Parlement de Metz. Cette Dame est fort regrettée de tous ceux qui connoissoient son mérite.

Mr. de Hirzel, Lieutenant-Général des troupes Hollandoises, Colonel d'un Régiment Suisse au service des Etats-Généraux, est mort âgé de 84 ans, à sa Seigneurie de *Wulffingen* en Suisse.

Le Baron de Lerchenfeld, Grand Maréchal de la Cour de l'Electeur de Baviere, a payé le même tribut à la nature à *Munich*, à l'âge de 79 ans.

Le 7. Mars mourut à *Parme* le Comte de Rohan, Chambellan, Grand-Ecuyer & Grand Veneur de l'Infant-Duc.

Sur la fin du même mois l'Abbé Camille Scotti, qui portoit la Barete au Cardinal de Corduë, a eu le malheur de se noyer à la vûë du Port de *Genes*, par le naufrage qu'y a fait le Bâtiment, sur lequel il s'étoit embarqué. Son corps fut retrouvé le 4. Avril dans les eaux qui baignent le Fauxbourg de *St. Pierre d'Arene*, & enterré dans l'Eglise de Saint Cyr des Pères Théatins.

Le 4. Mai mourut à *Rome* le Révérendissime Père Ignace de Visconti, Milanois, de l'illustre Maison de ce nom, Général de la Compagnie de Jesus, âgé de 73 ans. Avant sa mort il a déclaré Vicaire Général le Révérendissime Père Louis Centurione, Assistant de *Italie*. Ce dernier avoit concouru avec lui pour le Généralat des Jésuites lorsqu'il en fut élu le Chef, il y a environ quatre ans.

F I N.